ISSN 0248-076X

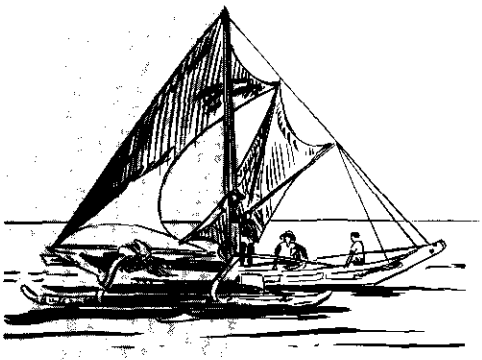

LETTRE D'INFORMATION

sur les pêches

NUMÉRO 78
JUILLET — SEPTEMBRE 1996

SOMMAIRE

ACTIVITÉS DE LA CPS Page 2

NOUVELLES DU BASSIN DU PACIFIQUE Page 14

PÊCHE AU FILET MAILLANT À MACUATA (FIDJI) Page 26

Le développement d'opérations équilibrées réalisées par les flottilles de bateaux de pêche thonière à la palangre des États et territoires océaniens est devenu une activité importante du programme de travail de la section Techniques de pêche de la CPS. La photo ci-dessus a été prise lors d'une mission accomplie par un maître de pêche de la CPS.

Commission du Pacifique Sud
Préparé par la section information du département des pêches
(Imprimé avec le concours financier du gouvernement de la France)

VINGT-SIXIÈME CONFÉRENCE TECHNIQUE RÉGIONALE SUR LES PÊCHES

La vingt-sixième conférence technique régionale sur les pêches s'est tenue au siège de la Commission du Pacifique Sud à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 5 au 9 août 1996. Elle a rassemblé 58 participants qui représentaient 22 États et territoires membres de la CPS et 21 organisations internationales et autres observateurs.

Conformément à la procédure d'élection du président fondée sur le roulement par ordre alphabétique des États et territoires membres, M. Tukabu Teroroko, de Kiribati, a été nommé président de la conférence, la vice-présidence et la présidence du comité de rédaction revenant à M. Danny Jack, des Îles Marshall.

La conférence technique régionale sur les pêches, organisée par la Commission du Pacifique Sud, est la seule occasion qu'ont les responsables des pêches de tous les États et territoires membres de se réunir pour discuter des aspects techniques du développement des pêches et, en confrontant les données de leur expérience, leurs idées et leurs enseignements, de dégager des besoins et problèmes communs qui appellent des solutions régionales.

Les participants à cette conférence contribuent au bon déroulement des travaux conduits dans le cadre des programmes halieutiques de la CPS en examinant et en commentant les activités en cours ou envisagées, en proposant, le cas échéant, de nouvelles actions et en formulant des recommandations soumises à l'examen du Comité des représentants des gouvernements et administrations de la CPS pour être, en dernier ressort, entérinées par la Conférence du Pacifique Sud.

Grâce à ce processus régulier de révision et d'étude, le département des Pêches de la CPS est en mesure d'adapter ses activités à l'évolution des besoins des États et territoires océaniens.

Les directives formulées au fil des ans par les participants des conférences techniques régionales sur les pêches ont contribué au premier chef à l'élaboration des activités du département des Pêches, qui est désormais le plus important de la CPS.

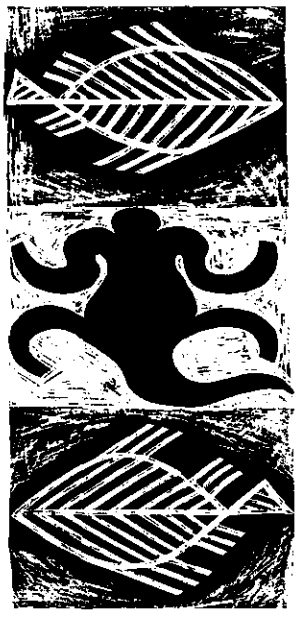

Comme à l'accoutumée, les séances du matin ont été consacrées à l'examen des activités du département et celles de l'après-midi à des débats techniques sur des sujets tels que la pêche thonière dans le Pacifique occidental : l'état des stocks, un aperçu du Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP), les implications régionales de l'analyse des risques et des points de contrôle critique (HACCP), un état d'avancement du projet de gestion intégrée des ressources côtières, et l'utilisation de chanidés vivants comme appâts pour la pêche à la palangre.

Le directeur du département des pêches de la CPS a présenté, au titre du premier point de l'ordre du jour, un tour d'horizon des activités de son département. Il a évoqué la possibilité pour les agents des services des pêches des États et territoires océaniens de suivre une formation en détachement qu'il a estimée être extrêmement utile. Il a également indiqué que la CPS s'efforcerait de continuer de financer ce type de formation sur le tas.

Les questions de financement ont ensuite été abordées, et le directeur du département des Pêches a souligné que les financements sur plusieurs années étaient la meilleure solution puisqu'ils facilitaient l'administration du programme d'activités.

Le coordonnateur du programme Pêche hauturière a ensuite résumé les travaux récemment entrepris par son programme.

La principale évolution survenue depuis la vingt-cinquième session de la conférence sur les pêches a été la mise en œuvre de SPRTRAMP qui a permis au programme Pêche hauturière de mettre en œuvre un suivi plus complet et plus constant des ressources en thonidés de la région.

Grâce au projet SPRTRAMP, des informations sont actuellement disponibles pour la recherche et la gestion, et, depuis la vingt-cinquième session de la conférence des pêches, la structure et la dynamique des stocks de thonidés dans la région sont bien mieux comprises. Les

participants ont exprimé leur plein appui aux activités de ce programme.

Ensuite, un tour d'horizon des activités de la section Pêche côtière a été présenté et une discussion a eu lieu notamment sur celles menées par la section Techniques de pêche. Le conseiller pour le développement de la pêche côtière a souligné qu'à l'évidence les États et territoires océaniens étaient de plus en plus intéressés et désireux de développer leurs propres flottilles de pêche commerciale au large (pêche thonière à la palangre, mouillage de DCP et techniques de pêche en association avec les DCP, et pêche du vivaneau en eau profonde) dans le cadre de leurs stratégies générales de développement du secteur de la pêche.

Les participants, considérant que les activités de la section Techniques de pêche étaient prioritaires, ont fermement approuvé leur poursuite et leur renforcement et ils ont recommandé que le nombre des maîtres de pêche soit augmenté afin de veiller à satisfaire les besoins des États et territoires océaniens qui sollicitent de plus en plus les services de cette section.

Lors du débat sur la section Formation, la conférence a souligné l'importance que les établissements nationaux de formation à la pêche attachaient à la mise en œuvre de programmes de formation sur place et elle a recommandé à la Commission du Pacifique Sud de contribuer au renforcement des capacités nationales de formation. Cette aide pourrait notamment porter sur des activités telles que la formation d'instructeurs, la planification du perfectionnement des ressources humaines, la réalisation de supports spécialisés et la mise au point de nouveaux programmes.

Les participants ont examiné en détail les activités de la section Évaluation des ressources côtières dont la principale est le programme de gestion intégrée des ressources côtières.

Bien qu'il reste trois sous-projets nationaux à exécuter, ce projet arrivera à son terme en août 1997. Les participants ont été très impressionnés par l'éventail des activités conduites par la section et ils ont exprimé l'espoir que la CPS ne manquerait pas de poursuivre son rôle consultatif et pédagogique dans ce domaine en pleine évolution et très important pour les décideurs des États et territoires océaniens.

Suite à l'exposé des activités présenté par la section Valorisation des produits de la pêche, la conférence a reconnu qu'il était important de respecter les nouvelles réglementations sanitaires des principaux pays importateurs de poissons et de fruits de mer tels que les États-Unis d'Amérique et les pays membres de l'Union européenne, et qu'il fallait d'urgence améliorer les procédures de contrôle de la qualité pour les exportateurs océaniens de poisson et de fruits de mer en s'inspirant du système HACCP (analyse des risques et des points de contrôle critique) de contrôle de la qualité.

Quelques-uns des participants à la vingt-sixième conférence technique régionale sur les pêches.

pour encadrer les plus inexpérimentés explique en partie ce problème et a coûté de l'argent à tous les exploitants de navires. Étant donné qu'il existe aujourd'hui un groupe d'hommes assez aguerris, il serait peut-être opportun à ce stade d'envisager un éventuel changement dans cette stratégie de formation.

Un programme de formation à la pêche semble être actuellement le meilleur moyen de favoriser le perfectionnement de la main-d'œuvre, en étroite collaboration avec les formateurs et les sociétés de pêche. À cette fin, en 1996, le gouvernement des États fédérés de Micronésie a noué un dialogue avec la CPS et l'École des pêches de Nouvelle-Zélande sur le meilleur moyen d'élaborer et de mettre en œuvre un tel programme d'action.

Cette concertation a débouché sur des travaux conjointement réalisés par la société nationale des pêches des États fédérés de Micronésie, le département de la recherche et du développement des États fédérés de Micronésie, la section Formation à la pêche de la CPS et l'École des pêches de Nouvelle-Zélande, dans le cadre d'une mission de cinq semaines qui s'est déroulée en juin/juillet et dont le but était d'établir un projet de programme de formation de la main-d'œuvre du secteur de la pêche thonière des États fédérés de Micronésie.

Cette mission a débuté par des discussions avec tous les formateurs et avec toutes les sociétés de pêche des États fédérés de Micronésie, notamment les exploitants de navires, les transbordeurs, les services à terre et les exportateurs, afin de recueillir des informations et d'évaluer la situation et les difficultés rencontrées par les différentes corporations en matière de qualité de la main-d'œuvre.

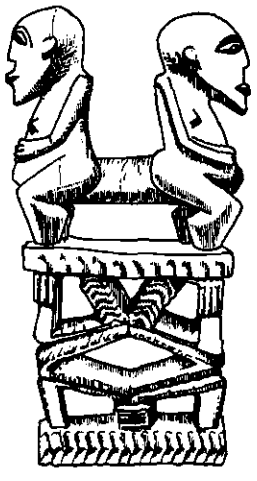

La première phase de ces travaux a ensuite débouché sur un atelier qui s'est tenu à Ponape et au cours duquel les différentes options pour sortir de la situation actuelle ont été examinées.

Durant les débats qui se sont déroulés lors de cet atelier, il est apparu évident que presque tout le monde avait rencontré des problèmes analogues et avait en fait des idées et des opinions semblables sur ce qu'il convenait de faire. Vers la fin de l'atelier, il a été convenu que l'on pouvait regrouper en neuf ou dix catégories les actions à entreprendre.

C'est en s'inspirant de ce constat que la section Formation à la pêche de la CPS collabore actuellement avec l'École des pêches de Nouvelle-Zélande afin de mettre au point un rapport et un projet de programme de formation de la main-d'œuvre afin de contribuer au développement de la flottille nationale de bateaux de pêche à la palangre des États fédérés de Micronésie. Le projet de programme sera prochainement soumis aux autorités des États fédérés de Micronésie.

Des stages de formation d'exploitants d'entreprises de pêche et d'agents des services des pêches sont annoncés pour début 1997

La CPS a récemment diffusé deux Savingrams concernant des programmes de formation à la pêche. Le premier a trait au stage CPS/Nelson Polytechnic pour les agents des services des pêches et l'autre au nouveau cours de gestion d'entreprise de pêche. Voici quelques renseignements :

Le stage Nelson Polytechnic pour les agents des services des pêches du Pacifique commencera à Nelson le 10 février 1997 et se poursuivra jusqu'au 6 juin 1997. Le module pratique se tiendra immédiatement après dans un État ou territoire, du 9 juin au 11 juillet 1997.

Comme à l'accoutumée, ce stage a pour objet d'offrir aux agents des services des pêches une formation pratique complète et diversifiée qui leur sera nécessaire dans l'exploitation d'un centre de vulgarisation et qu'ils pourront, à leur tour, dispenser aux agents relevant de leur autorité et aux populations locales.

En outre, un cours sur les méthodes de gestion sera organisé à l'intention des exploitants de moyennes et grandes entreprises de pêche. Il est structuré de façon à perfectionner les compétences actuelles des participants et à les aider dans les domaines où ils manquent d'expérience.

Le cours portera sur des compétences dont les participants pourront tirer un profit immédiat, notamment les principes de gestion, l'éthique commerciale, les méthodes comptables, la gestion du personnel, les principes de vente et de commercialisa-

SECTION FORMATION

Programme d'actions de formation destiné aux intervenants du secteur de la pêche thonière à la palangre des États fédérés de Micronésie

En juin et juillet 1996, le chargé de la formation à la pêche a collaboré avec les directeurs des services des pêches des États fédérés de Micronésie et avec le directeur de l'École des pêches de Nouvelle-Zélande afin de préparer un projet de programme de perfectionnement de la main-d'oeuvre du secteur de la pêche thonière à la palangre des États fédérés de Micronésie.

Depuis la seconde moitié des années 1980, plusieurs programmes de formation dans les disciplines marines maritimes et halieutiques ont été mis en œuvre aux États fédérés de Micronésie. Nombre de ceux qui ont suivi cette formation occupent aujourd'hui des postes dans les ministères, dans les écoles et dans de petites entreprises. Dans l'ensemble, on peut dire que ces programmes ont permis de mieux comprendre la complexité des nombreux problèmes qui se posent dans le secteur des pêches.

De même, les efforts déployés au cours des sept dernières années pour former du personnel à l'exploitation de navires de pêche et d'installations de divers types à terre ont largement contribué à cerner les possibilités offertes par la filière thonidés aux États fédérés de Micronésie.

Lorsque les pouvoirs publics ont décidé de soutenir la création d'une flottille nationale de bateaux de pêche thonière, ils ont également ouvert l'École micronésienne des métiers de la mer. Depuis lors, cette école a assuré la formation, sanctionnée d'un diplôme, d'environ 200 élèves répartis en trois catégories : marins-pêcheurs, mécaniciens-techniciens et navigateurs. Cette formation a, depuis toujours, pour objet de constituer un réservoir de personnes qualifiées dont la filière puisse disposer en cas de besoin, afin de lui permettre de se développer sans difficulté de main-d'œuvre.

Nombre de ceux qui ont bénéficié d'une formation sont restés dans le secteur de la pêche à la palangre. En raison d'une pénurie de membres d'équipage expérimentés, ils ont dû, toutefois, souvent accomplir des tâches pour lesquelles beaucoup d'entre eux n'étaient pas suffisamment expérimentés.

Peut-être ont-ils bénéficié de l'enseignement théorique et de la formation voulus à l'école mais du fait de la disponibilité réduite de postes d'apprentis encadrés par des personnes qualifiées, certains d'entre eux n'ont pas eu toutes les possibilités d'acquérir les compétences nécessaires pour exploiter de manière optimale une palangre.

D'autres ont été attirés par des postes à l'étranger, qui étaient immédiatement disponibles et mieux rémunérés plutôt que d'entreprendre une carrière dans la filière pêche aux États fédérés de Micronésie. Dans bien des cas, ces personnes ont acquis une excellente expérience de la pêche commerciale et, si elles devaient rentrer aux États fédérés de Micronésie, elles pourraient apporter une précieuse contribution aux opérations de pêche dans ce pays.

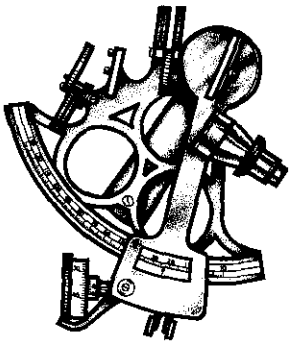

Ceci étant, il faut saluer les efforts de *National Fisheries Corporation* qui a mis ses bateaux de pêche à la disposition de ce programme de formation et qui a offert des possibilités d'emploi à des membres d'équipage inexpérimentés. C'est en grande partie pour cette raison que les États fédérés de Micronésie comptent actuellement sur un groupe de professionnels qui a reçu une formation théorique et, dans une certaine mesure, pratique.

Les diplômés de l'École micronésienne des métiers de la mer ont aujourd'hui accumulé, dans bien des cas, une à quatre années de travail dans la filière. Une étude réalisée sur les postes occupés après leur diplôme démontre qu'en fait 65 à 80 pour cent d'entre eux ont occupé, aux États fédérés de Micronésie, des emplois où leur formation pourrait les rendre plus performants. Quant au soutien à la formation, il est donc évident que les objectifs fixés au début des années 1990 ont été atteints.

Toutefois, pour rentabiliser l'exploitation d'un palangrier, il faut également que les jeunes diplômés se familiarisent avec des habitudes de travail et, à cette fin, que des personnes dûment qualifiées encadrent leur formation pratique.

Malheureusement, on n'a pas toujours compris jusqu'à quel point il convenait d'encadrer ces jeunes diplômés. En fait, il n'est pas possible d'exploiter rationnellement un palangrier si les membres d'équipage sont tous des novices. Il en va de même des installations à terre.

L'insuffisance du nombre de membres d'équipage chevronnés

pour encadrer les plus inexpérimentés explique en partie ce problème et a coûté de l'argent à tous les exploitants de navires. Étant donné qu'il existe aujourd'hui un groupe d'hommes assez aguerris, il serait peut-être opportun à ce stade d'envisager un éventuel changement dans cette stratégie de formation.

Un programme de formation à la pêche semble être actuellement le meilleur moyen de favoriser le perfectionnement de la main-d'œuvre, en étroite collaboration avec les formateurs et les sociétés de pêche. À cette fin, en 1996, le gouvernement des États fédérés de Micronésie a noué un dialogue avec la CPS et l'École des pêches de Nouvelle-Zélande sur le meilleur moyen d'élaborer et de mettre en œuvre un tel programme d'action.

Cette concertation a débouché sur des travaux conjointement réalisés par la société nationale des pêches des États fédérés de Micronésie, le département de la recherche et du développement des États fédérés de Micronésie, la section Formation à la pêche de la CPS et l'École des pêches de Nouvelle-Zélande, dans le cadre d'une mission de cinq semaines qui s'est déroulée en juin/juillet et dont le but était d'établir un projet de programme de formation de la main-d'œuvre du secteur de la pêche thonière des États fédérés de Micronésie.

Cette mission a débuté par des discussions avec tous les formateurs et avec toutes les sociétés de pêche des États fédérés de Micronésie, notamment les exploitants de navires, les transbordeurs, les services à terre et les exportateurs, afin de recueillir des informations et d'évaluer la situation et les difficultés rencontrées par les différentes corporations en matière de qualité de la main-d'œuvre.

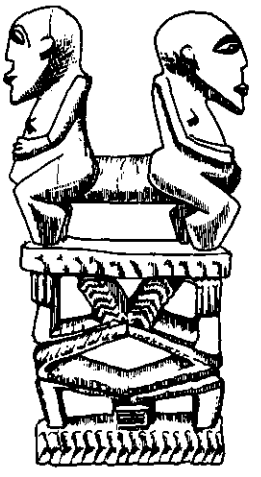

La première phase de ces travaux a ensuite débouché sur un atelier qui s'est tenu à Ponape et au cours duquel les différentes options pour sortir de la situation actuelle ont été examinées.

Durant les débats qui se sont déroulés lors de cet atelier, il est apparu évident que presque tout le monde avait rencontré des problèmes analogues et avait en fait des idées et des opinions semblables sur ce qu'il convenait de faire. Vers la fin de l'atelier, il a été convenu que l'on pouvait regrouper en neuf ou dix catégories les actions à entreprendre.

C'est en s'inspirant de ce constat que la section Formation à la pêche de la CPS collabore actuellement avec l'École des pêches de Nouvelle-Zélande afin de mettre au point un rapport et un projet de programme de formation de la main-d'œuvre afin de contribuer au développement de la flottille nationale de bateaux de pêche à la palangre des États fédérés de Micronésie. Le projet de programme sera prochainement soumis aux autorités des États fédérés de Micronésie.

Des stages de formation d'exploitants d'entreprises de pêche et d'agents des services des pêches sont annoncés pour début 1997

La CPS a récemment diffusé deux Savingrams concernant des programmes de formation à la pêche. Le premier a trait au stage CPS/Nelson Polytechnic pour les agents des services des pêches et l'autre au nouveau cours de gestion d'entreprise de pêche. Voici quelques renseignements :

Le stage Nelson Polytechnic pour les agents des services des pêches du Pacifique commencera à Nelson le 10 février 1997 et se poursuivra jusqu'au 6 juin 1997. Le module pratique se tiendra immédiatement après dans un État ou territoire, du 9 juin au 11 juillet 1997.

Comme à l'accoutumée, ce stage a pour objet d'offrir aux agents des services des pêches une formation pratique complète et diversifiée qui leur sera nécessaire dans l'exploitation d'un centre de vulgarisation et qu'ils pourront, à leur tour, dispenser aux agents relevant de leur autorité et aux populations locales.

En outre, un cours sur les méthodes de gestion sera organisé à l'intention des exploitants de moyennes et grandes entreprises de pêche. Il est structuré de façon à perfectionner les compétences actuelles des participants et à les aider dans les domaines où ils manquent d'expérience.

Le cours portera sur des compétences dont les participants pourront tirer un profit immédiat, notamment les principes de gestion, l'éthique commerciale, les méthodes comptables, la gestion du personnel, les principes de vente et de commercialisa-

tion. Les pratiques comptables, la gestion du temps et de la qualité seront également abordées.

Les participants devraient occuper un poste à responsabilité et notamment être familiers de certains aspects de la gestion d'une entreprise commerciale de pêche.

Le cours sera organisé conjointement par l'école des pêches de Nouvelle-Zélande à Nelson du 10 au 21 mars 1997.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser directement à Michel Blanc, Conseiller pour l'éducation et la formation halieutique de la CPS.

Stages nationaux de formation à la gestion d'entreprises à l'intention d'exploitants de petites unités

Suite à l'atelier régional sur la gestion d'entreprise que la CPS a organisé en début d'année à l'intention d'exploitants de petites unités, plusieurs pays prennent actuellement des dispositions pour mettre sur pied des stages nationaux sur ce même sujet. Au moment de la mise sous presse de cette lettre d'information, deux d'entre eux ont déjà eu lieu, certains se déroulent actuellement et d'autres encore sont prévus.

Les responsables des stages à Niue et aux Îles Salomon — les deux premiers à s'être déroulés — ont déjà communiqué leurs résultats. Dans l'ensemble, les rapports sont très positifs. En voici quelques extraits :

À Niue, le coordonnateur, M. Charlie Tohovaka a organisé un stage de deux jours qui s'est tenu les 15 et 16 août 1996. Lorsqu'il l'a planifié, l'organisateur a recensé plus de 50 exploitants de petites unités de pêche et une quinzaine de petits pêcheurs commerciaux, à plein temps. Des invitations ont alors été envoyées à ces personnes, ainsi qu'à certains pêcheurs travaillant à mi-temps et à quelques autres.

Le cours a été conçu sur le modèle de l'atelier régional de la CPS. Selon le rapport, les études de faisabilité permettant de mieux comprendre les conditions à remplir pour créer une entreprise ont particulièrement intéressé les 17 participants. En outre, le rapport souligne l'importance de la maîtrise des coûts d'exploitation.

Aux Îles Salomon, le premier stage de suivi qui a été organisé, à la suite de l'atelier régional, par les services des pêches du 17 au 19 janvier, a rassemblé 11 directeurs des services des pêches et deux conférenciers de l'École de formation aux métiers de la mer. Il avait pour objet d'apprendre aux agents des services des pêches à diriger les centres provinciaux. Il a été dirigé par M. Nelson Kile, responsable des questions de vulgarisation et de développement au service des pêches des Îles Salomon.

Le premier jour a été consacré à des conférences sur la gestion d'entreprises en général et sur le caractère essentiel de cette question dans le secteur de la pêche commerciale. Le deuxième jour, les participants ont analysé les causes possibles de la faillite d'une entreprise et ils ont entendu des conférenciers leur expliquer comment gérer une entreprise de pêche et maîtriser les coûts d'exploitation. Le troisième et dernier jour a été consacré à la tenue de livres et à une étude de cas. À l'issue de ce stage, les participants ont reçu un certificat.

■ SECTION TECHNIQUES DE PÊCHE

Assurer l'avenir durable et la viabilité des flottilles de bateaux de pêche thonière à la palangre battant pavillon des États et territoires océaniens est devenu une activité importante du programme de travail de la section Techniques de pêche de la CPS. C'est pourquoi une mission sur place a débuté en Nouvelle-Calédonie et le maître de pêche de la CPS, Steve Beverly, a participé à un séminaire sur la pêche thonière à la palangre, aux Îles Salomon.

Mission

En août 1996, le maître de pêche de la CPS, Steve Beverly, a commencé à participer à des opérations de pêche thonière à bord de palangriers de la compagnie Navimon, basée en Nouvelle-Calédonie. Navimon possède quatre unités de 16 mètres construites pour ce type de pêche par les chantiers Vergoz à Concarneau (France).

Ces palangriers ont un bau maximum de 5,6 mètres, un tirant d'eau de 2,4 mètres, une cale de 38 m^3 (plus un congélateur d'appâts de 6 m^3), un réservoir de carburant de 10,2 tonnes et un réservoir d'eau douce de 1,3 tonne. Deux d'entre eux pêchent dans les eaux de Nouvelle-Calédonie depuis plusieurs années, les deux derniers depuis douze mois seulement.

Figure 1 : Chargement des appâts et de la glace au départ d'une campagne de pêche.

Navimon dispose d'un cinquième bateau construit en Australie, qui est opérationnel depuis plusieurs années.

Ces unités sont équipées d'enrouleurs hydrauliques Lindgren-Pitman, pouvant emmagasiner 40 milles nautiques d'une ligne mère monofilament de 4 mm. Le maître de pêche avait pour mission de travailler avec les patrons de ces navires afin de les aider à peaufier leurs techniques et leurs engins de pêche, dans l'espoir d'accroître leurs taux de prise. Les techniques de manipulation du poisson à bord et la qualité des prises étaient également au programme de cette mission.

Pour une croisière de pêche normale, il fallait commencer par charger des cartons contenant 25 kg d'appâts congelés et une demi-tonne de glace en paillettes fabriquée avec de l'eau douce (figure 1).

Ces bateaux sont équipés de machines qui produisent de la glace (fabriquée à partir d'eau salée) pour la réfrigération et pour le stockage du poisson. Pour commencer, Steve a travaillé à bord du Ca Pakade commandé par Patrick Fievet.

Steve a présenté au patron et aux cinq membres d'équipage la nouvelle ligne à trois torons en polyester rouge goudronnée de 3 mm qui est utilisée à Hawaï pour fabriquer des avançons au lieu d'un monofilament de 1,8 à 2,5 mm. La ligne en polyester rouge est plus facile à attraper lorsqu'on sort un poisson de l'eau et lorsqu'on l'utilise elle s'entortille et s'emmêle moins que le monofilament.

Le filage de la ligne commençait généralement à 4 heures, et l'opération prenait trois heures. Sa direction dépendait du temps et des courants et, généralement, suivait le sens du vent.

Un éjecteur de ligne-mère hydraulique (figure 2) était utilisé pour pêcher à de plus grandes profondeurs.

Les cinq membres d'équipage participaient à la pose de la palangre; les deux premiers préparaient les appâts, les bouées et les lignes de bouées, tandis que les trois autres accrochaient les avançons à la ligne-mère.

La première personne retirait l'agrafe et l'hameçon du casier à avançons et remettait l'agrafe à une personne et l'hameçon à une autre. L'amorceur mettait un appât sur l'hameçon et le lançait du côté babord, au signal du cadenceur, tandis que l'agrafeur accrochait l'agrafe sur la ligne-mère.

La ligne était généralement mouillée pendant 6 à 8 heures. Le virage de la ligne commençait vers 14h30 par l'extrémité de la ligne qui avait été posée en dernier; cette opération prenait de 8 à 11 heures selon le nombre de poissons capturés et selon le nombre d'emmêlements et de ruptures de lignes.

Le virage était contrôlé à partir des commandes placées sur le côté tribord du navire (figure 3), à proximité immédiate de l'arrivée de la ligne-mère.

Si aucun poisson n'était pris, l'avançon était décroché par l'opérateur et passé au membre de l'équipage placé directement derrière lui. Il était alors retiré et placé dans le casier prévu à cet effet; l'agrafe était attachée au bord du casier et l'hameçon placé à travers l'agrafe pour le stockage.

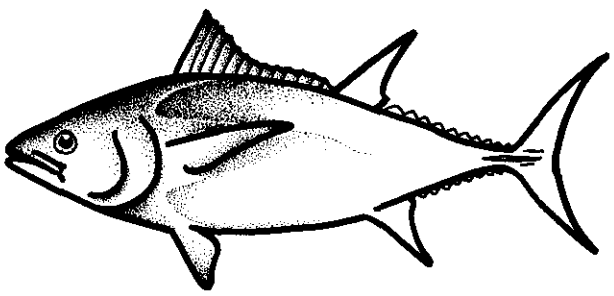

En revanche, lorsqu'un poisson était capturé, ou bien il restait accroché à la ligne-mère ou bien l'agrafe était retirée et l'avançon était accroché à une ligne annexe alors que le poisson était "amené" d'un côté du bateau.

Le poisson était alors gaffé au niveau de la tête et remonté à bord où il était placé sur un morceau de carpette (figure 4) pour le protéger. Une fois le poisson à bord, le virage se poursuivait tandis qu'on détruisait le cerveau du poisson à l'aide d'une pointe, qu'on lui retirait l'hameçon et qu'on le traitait avant de le stocker dans la cale où il était mis sous glace.

Les croisières durent de 7 à 12 jours selon les zones de pêche et les horaires des vols à bord desquels le poisson est expédié pour être exporté. Les prises disposées sur une palette métallique recouverte de carpette sont déchargées à l'aide d'un élévateur puis transportées dans l'usine pour y être pesées et conditionnées pour l'exportation dans des cartons.

Le conseiller pour le développement de la pêche, Lindsay Chapman, s'est aussi embarqué à bord du *Ca Pakhade* pour une campagne de pêche afin de se familiariser avec le matériel de pêche à la palangre Lindgren-Pitman; il a aussi exercé un rôle d'observateur pour le Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP), de la CPS.

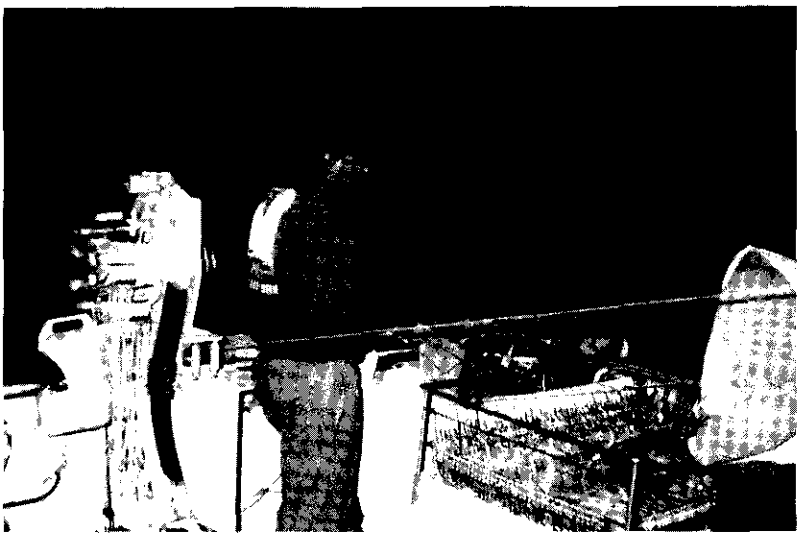

Figure 2 : Filage de la palangre à l'aide d'un éjecteur de lignes, qui permet d'augmenter la profondeur de pêche.

Figure 3 : Virage de la palangre par tribord.

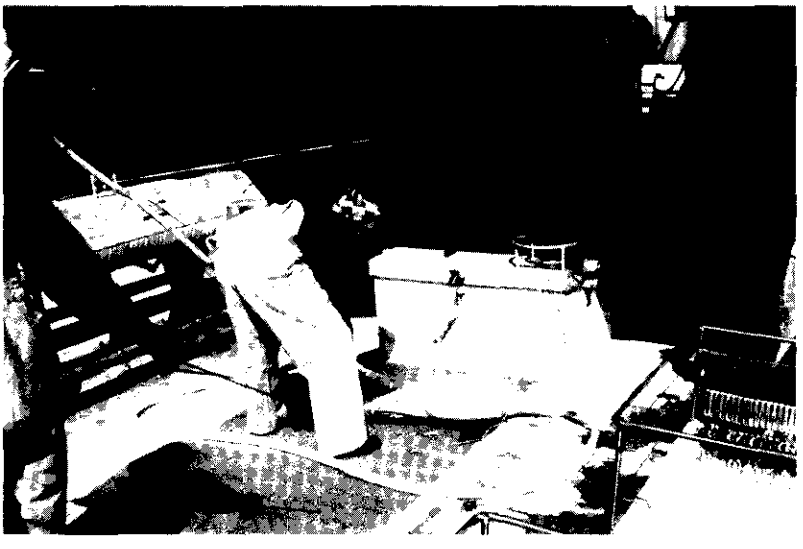

Figure 4 : Débarquement d'un germon de 20 kg sur la carpette où il va être tué avant d'être mis sous glace et stocké.

Séminaire sur la pêche à la palangre

South Pacific Project Facility of Sydney (Australie), un organisme de promotion et de financement de projets halieutiques dans le Pacifique Sud, a récemment parrainé un séminaire sur la pêche thonière à la palangre qui s'est tenu au siège de l'Agence des pêches du Forum à Honiara, du 15 au 18 septembre 1996.

Ce séminaire, qui a débuté le lundi matin par une allocution d'ouverture du ministre de l'agriculture et des pêches le Révérend Brown Beu, a rassemblé une trentaine d'entrepreneurs locaux, des investisseurs et des pêcheurs. Le ministre a déclaré que le secteur de la pêche thonière à la palangre aux Îles Salomon en était encore à ses premiers balbutiements mais qu'il pouvait assurément se développer. En outre, il a déclaré que les Îles Salomon pourraient tirer profit de l'expérience acquise par d'autres États et territoires insulaires du Pacifique, que les Îles Salomon devraient avoir pour objectif de favoriser au maximum la participation d'intérêts locaux dans le développement de la filière thon puisque ce poisson était une source importante de recettes en devises étrangères, d'emplois et de protéines et que, s'il était vrai que la ressource était saine, elle devait néanmoins être exploitée de manière équilibrée.

En tout, douze exposés ont été présentés lors du séminaire dont ceux du coordonnateur du programme Pêche hauturière de la CPS, Antony Lewis et du maître de pêche de la CPS, Steve Beverly. Les travaux ont été présidés par Peter Cusack ancien conseiller pour le développement de la pêche de la CPS. M. Lewis a donné le la en présentant un exposé sur "la ressource". Il a déclaré aux participants que les Îles Salomon disposaient d'une bonne ressource et que les trois principales espèces de thonidés pêchées à la palangre dans le Pacifique Sud (thon obèse, thon jaune et germon) étaient représentées; il a ajouté qu'il était encore possible de développer davantage la filière thon.

Les participants ont pu suivre d'autres exposés, notamment : "Les problèmes politiques" par Peter Tong, économiste chargé de projets à l'Agence des pêches du Forum, le "marché japonais" par Hiro Mori, conseiller pour la filière thon à la FFA, "les initiatives de l'Agence des pêches du Forum pour soutenir la pêche thonière dans les différents pays", par Tony Kingston, directeur des sections Économie et Marketing à la FFA, "le transport par fret aérien depuis les Îles Salomon", par

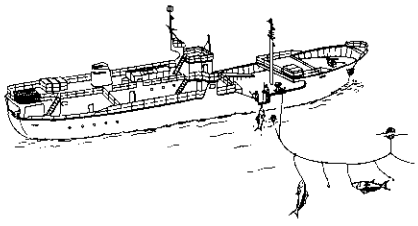

Gary Clifford, directeur général de Pacific Air Express, "les régimes de licence" par Kitchener Collinson, directeur du service de délivrance de licences au ministère de l'agriculture et des pêches, "la pêche à la palangre et le choix d'un palangrier", par Steve Berverly, "La pêche commerciale à la palangre", par Garry Preston, expert-conseil en halieutique auprès de Gillett, Preston & Associates, "les formalités en matière d'investissements à l'étranger", par John Maneniaru, directeur adjoint de la division des investissements étrangers au ministère du commerce de l'industrie et de l'emploi, "le soutien aux investissements", par Peter Philipson, spécialiste en halieutique de *South Pacific Project Facility* (organisme sous l'égide duquel s'est déroulé le séminaire), et "les remarques de clôture" par Albert Wata, sous-secrétaire au ministère de l'agriculture et des pêches.

Dans son exposé, le maître de pêche a évoqué "les paramètres dont doivent tenir compte les États et territoires océaniens lors de l'achat de palangriers". Il recommande notamment, pour un palangrier adapté aux conditions de navigation de la région : une construction en acier, une carène à déplacement, à bouchain vif, une longueur de 20 mètres hors tout, un seul moteur d'une puissance de 300 à 400 cv, un réservoir de carburant d'une capacité permettant au bateau d'avoir un rayon d'action de 6 000 milles nautiques (25 tonnes), un réservoir d'eau douce d'une capacité suffisante pour un équipage de six personnes embarquant pour trois semaines (4 000 litres), une grande cale de 40 à 50 m^3 où il est possible de mettre sous glace au moins 15 tonnes de poisson, un système compact pour une palangre monofilament, doté d'un enrouleur hydraulique de grande capacité et d'un éjecteur de ligne hydraulique (le document présenté lors du séminaire par le maître de pêche sera révisé et inséré dans le prochain numéro de la lettre d'information de la CPS).

Lors des pauses-thé et après chaque déjeuner, le maître de pêche a brièvement présenté la palangre et a expliqué comment fabriquer des avançons en utilisant une ligne à trois torons en polyester rouge goudronné de 3 mm. Les participants ont également eu la possibilité de visionner pendant ces pauses des vidéocassettes réalisées par la CPS, notamment *"Le traitement à bord pour le thon de qualité sashimi"* et *"Le traitement du poisson frais destiné à l'exportation"*.

Les participants ont été captivés par tous les exposés mais celui de

M. Gary Clifford de *Pacific Air Express* leur a paru particulièrement important.

Pacific Air Express est une société de services de fret aérien qui transporte depuis Honiara jusqu'à Cairns et Brisbane du poisson frais qui est ensuite embarqué à bord de vols des compagnies *Japan Airlines* ou *Qantas* à destination du Japon.

La nature et l'étendue des activités conduites par *Pacific Air Express* et la compétence de M. Clifford ainsi que sa compréhension des problèmes tout particuliers que pose le transport aérien de thon réfrigéré ont convaincu tous les futurs pêcheurs à la palangre et chefs d'entreprise que les Îles Salomon étaient sur le point de faire partie de la liste des États et territoires océaniens qui possèdent une flottille nationale de palangriers.

PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE

Consultation technique sur la collecte et l'échange de données halieutiques, la recherche sur les thonidés et l'évaluation des stocks de thonidés dans le Pacifique Sud

La consultation technique sur la collecte et l'échange de données halieutiques, la recherche sur les thonidés et l'évaluation des stocks de thonidés dans le Pacifique Sud s'est tenue au siège de la Commission du Pacifique Sud du 15 au 19 juillet 1996.

La consultation a été convoquée suite à une recommandation formulée à l'issue de la conférence multilatérale de haut niveau sur la pêche thonière dans le Pacifique Sud qui s'est déroulée à Honiara (Îles Salomon), en décembre 1994.

La consultation a réuni les représentants des Samoa américaines, de l'Australie, du Taipeh chinois, des Îles Cook, des États fédérés de Micronésie, de Fidji, de la Polynésie française, du Japon, de Kiribati, de la Corée, des Îles Marshall, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, de Niue, de Palau, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Îles Salomon, des Tonga, de Tuvalu, des États-Unis d'Amérique et du Samoa-Occidental. Les représentants de l'Agence des pêches du Forum (FFA), de la Commission du Pacifique Sud, ainsi que des observateurs de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et de la Commission inter-américaine du thon des tropiques, ont également participé à ses travaux.

L'ordre du jour comportait les points suivants : des exposés des participants, une évaluation des données nécessaires pour l'évaluation des stocks, une évaluation des fonds de données actuelles, une définition des besoins minimaux acceptés, une évaluation des mécanismes présents et des mécanismes futurs régissant l'échange de données halieutiques, la recherche sur les thonidés et l'évaluation des stocks de thonidés.

La CPS a présenté un aperçu des méthodes et des données nécessaires pour l'évaluation des stocks de thonidés dans l'océan Pacifique central et occidental. Les données intéressant les quatre principales espèces cibles, la bonite, le thon jaune, le thon obèse et le germon ont été compilées afin d'être utilisées dans les évaluations de zones précises : l'est de 150°O de longitude et entre 40°N de latitude et 40°S de latitude pour la bonite et le thon jaune, l'ensemble du Pacifique entre 40°N et 40°S pour le thon obèse (bien qu'une autre hypothèse soit actuellement à l'étude), et l'ensemble du Pacifique Sud pour le germon du sud.

Les diverses méthodes d'évaluation des stocks utilisées peuvent être classées sous forme d'indice d'abondance selon les prises par unité d'effort (PUE), de modèles globaux, de modèles de marquage et de recapture et de modèles structurés par âge en fonction de la taille.

Chacune de ces méthodes requiert que l'on ait accès aux statistiques de prises et d'effort, et l'obtention de données les plus complètes possibles (telles que celles issues des livres de pêche) permettrait d'établir une base de données plus souple et plus fiable pour étayer l'évaluation des stocks. La consultation a brièvement examiné l'Accord de l'Organisation des Nations unies sur la mise en œuvre des dispositions arrêtées par la Conférence des Nations unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs en matière de recueil, de communication d'informations et de coopération dans le domaine de la recherche scientifique.

Les besoins futurs probables en données sur la pêche thonière dans l'océan Pacifique central et occidental ont ensuite été abordés. Cette évaluation a conduit à quatre conclusions à propos des

données qui seront recueillies et transmises dans l'avenir. Ces conclusions avaient trait à la collecte et à la communication de données opérationnelles, à la création d'une base de données sur les fréquences de tailles afin de compléter les informations dont disposent déjà divers organismes compétents dans le domaine de la pêche, à la coopération au développement, à la mise en œuvre d'un programme d'embarquement d'observateurs scientifiques et à la coopération dans d'autres programmes de recherche scientifiques adaptés à l'évaluation des stocks.

Après que les fonds de données aient été passés en revue, un comité de rédaction a été élu pour rédiger des recommandations en faveur de la coopération dans les domaines de la collecte et de l'échange de données halieutiques et de la coopération en matière de recherche dans le cadre d'une organisation ou d'un arrangement régional de gestion des ressources halieutiques à créer dans l'avenir. Ce comité était composé des représentants du Japon, de la Corée, de la Nouvelle-Zélande, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des États-Unis d'Amérique épaulés par des agents à la CPS et de la FFA. Les recommandations telles que modifiées par les participants figurent ci-après :

Soucieux de promouvoir la contribution des scientifiques à la préservation et à la gestion futures des espèces de poissons grands migrateurs dans l'océan Pacifique central et occidental, les participants affirment leur soutien aux actions suivantes :

- *recueil par les États de pavillon des données de prises (espèces cibles et non cibles) et d'effort et d'autres informations relatives à l'exploitation d'un navire, telles que les données issues des livres de pêche;*
- *communication des données relatives aux eaux relevant de la juridiction nationale et à la haute mer, avec un degré de détail et de précision à décider afin de permettre une évaluation efficace des stocks; et*
- *coopération dans le cadre de programmes scientifiques afin de produire d'autres données nécessaires à la réalisation d'une évaluation efficace des stocks.*

S'agissant des besoins futurs en données sur la pêche dans l'océan Pacifique central et occidental, les participants de la consultation recommandent qu'à l'avenir, tout effort de coopération en matière de recueil d'informations scientifiques dans l'océan Pacifique central et occidental soit conforme aux directives et aux prescriptions de l'Accord de l'Organisation des Nations unies sur la mise en œuvre (en particulier à celles qui sont exposées à l'annexe 1 dudit accord) et soit entrepris le cadre d'une organisation ou d'un arrangement régional de gestion des ressources halieutiques, en tenant compte de la nature des stocks et des ressources en cause.

Pour ce qui est de la définition des besoins minima convenus que tout programme scientifique futur de collecte de données devra comporter, les participants recommandent également que les éléments suivants y figurent désormais.

(1) *Les États de pavillon devront compiler des statistiques annuelles de prises par espèce sur toutes les opérations de pêche conduites par chaque flottille.*

(2) *Les États de pavillon qui ciblent les thonidés dans l'océan Pacifique central et occidental devront recueillir des données de prises et d'effort ainsi que d'autres informations sur la pêche (c'est-à-dire des informations issues des livres de pêche qui devront être présentées sous une forme à convenir), pour toutes les opérations de pêche thonière commerciale, qu'elles aient été conduites dans les eaux relevant de la juridication de l'État de pavillon ou d'une autre juridiction nationale, ou en haute mer. Les données figurant dans le livre de pêche devront être confirmées par des données obtenues lors des débarquements ou par d'autres informations.*

(3) *Les statistiques annuelles de prises devront être tenues le plus rapidement possible à la disposition de toutes les parties à l'arrangement. Un accord devra être conclu sur les modalités regroupant des données issues des livres de pêche — et autres données — de toutes les flottilles dans une base de données confidentielle. L'accès à ces données devra être régi par des conditions stipulées dans un accord international.*

(4) *Une base de données rassemblant les données sur les fréquences de tailles et autres informations afférentes devra être établie afin que celles-ci puissent être exploitées dans les conditions convenues pour l'évaluation des stocks et autres travaux de recherche sur les thonidés. Un plan d'échantillonnage concerté de toutes les principales espèces devra être mis au point et exécuté grâce à la coopération des parties à l'arrangement.*

(5) *Un programme d'observation scientifique fondé sur une structure de programme d'échantillonnage concertée à l'échelle régionale devra être élaboré et mis en œuvre grâce à un accord conclu entre les parties à l'arrangement. Les observateurs devront recueillir des données sur les opérations de pêche, y compris sur les prises accessoires et les rejets; ils devront également réaliser des échantillon-*

nages biologiques des prises cibles et non cibles et rassembler, au besoin, d'autres données opérationnelles.

(6) *Toutes les parties à l'arrangement devront coopérer à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de recherche scientifique présentant un intérêt pour l'évaluation des stocks d'espèces cibles et non cibles capturées par les thoniers dans l'océan Pacifique central et occidental.*

Les participants ont reconnu que l'octroi d'aide aux pays en développement était un principe important qui figurait dans le texte de l'ONU sur la mise en œuvre.

Il a aussi été reconnu que ce principe s'appliquait aux questions abordées lors de la consultation, notamment la collecte de données dans l'océan Pacifique central et occidental.

En conséquence, les participants se sont déclarés favorables à l'idée d'envisager, au besoin, l'octroi d'une aide aux pays en développement de la région afin de leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de collecte de données sur la pêche thonière.

Ils ont également reconnu que, pour certaines flottilles, le recueil de données sur la pêche thonière pourrait être facilité par la coopération entre les pays pratiquant la pêche hauturière et les États côtiers avec lesquels les PPPH concluent des accords de pêche. À cet égard, ils ont encouragé les États côtiers à fournir, au besoin, des informations afin de permettre aux pays pratiquant la pêche hauturière d'assumer leurs responsabilités en matière de collecte de données sur la pêche thonière.

Suite à l'évaluation des dispositions qui régissent actuellement la recherche sur les thonidés et l'évaluation des stocks de thonidés, et après avoir tenu compte de la structure scientifique proposée par la CPS pour épauler une organisation ou un arrangement régional de gestion des ressources halieutiques, les participants ont défini plusieurs problèmes importants dont la liste figure ci-après :

- *Le choix du moment où sera créée une structure scientifique d'appui à une organisation ou un arrangement régional de gestion des ressources halieutiques a été jugé important. Lors du débat, les intervenants ont, dans l'ensemble été favorables à une mise en place simultanée.*

- *Un modèle de secrétariat scientifique jouant un rôle important dans les domaines de la recherche, de la collecte et de la gestion des données, qui ferait une large place aux scientifiques des différents États et territoires, a été jugé approprié.*

- *L'intégration du programme Pêche hauturière de la CPS dans un projet de structure scientifique pose plusieurs problèmes, notamment le maintien de prestations de services aux échelons nationaux et régionaux, aux États et territoires océaniens et la relation administrative entre, d'une part, le programme Pêche hauturière et la structure en place à la CPS et, d'autre part, la future structure scientifique.*

- *L'organisation générale de la structure scientifique imposera que des questions telles que l'adhésion, les fonctions, le fonctionnement et la relation avec une organisation ou un arrangement régional de gestion des ressources halieutiques, ainsi que le financement, soient examinées à un niveau plus élevé.*

- *La participation de scientifiques provenant des États en développement dans la structure scientifique a été considérée comme hautement souhaitable, en particulier pour doter les pays des moyens dont ils ont grand besoin en matière d'évaluation des stocks et de recherche halieutique en général.*

Le rapport de la consultation sera examiné lors de la deuxième conférence multilatérale de haut niveau sur la pêche thonière dans le Pacifique Sud qui pourrait se tenir en juin 1997.

REMISE EN ÉTAT DES RÉCIFS CORALLIENS EN AUSTRALIE

Dans cet article, je ne présente que les résultats préliminaires de mon travail; le sujet est donc loin d'être épuisé. La technique de base consiste à creuser un trou d'environ 2 cm de diamètre et 2 cm de profondeur, par fragment de corail à transplanter, dans la base du récif.

Je détache au burin, à la longueur voulue, les fragments dont j'aurai besoin. Les fragments de 8 à 18 cm de long dont je me sers habituellement présentent un taux de survie relativement bon et sont faciles à transplanter. Je les transporte dans des seaux en plastique remplis d'eau, jusqu'à l'endroit où ils seront transplantés.

Les coraux survivent très bien hors de l'eau pendant près de deux heures, mais ils supportent très mal la chaleur, et il vaut donc mieux les garder dans de l'eau. Je les mets dans des paniers que je pose sur le fond, près du site de transplantation.

Dans le bateau, je mélange de la résine époxyde mixte pour usage sous-marin que j'emmène dans un récipient (une boîte de crème glacée par exemple). Il faut 70 minutes pour que le mélange prenne. Je choisis un fragment et je vérifie s'il tient bien dans le trou que j'ai creusé plus tôt. Il est préférable que le fragment tienne debout dans le trou sans aucun support pour éviter de perdre du temps en disposant des pierres tout autour pour le soutenir. Je tapisse le trou de résine et j'en entoure la base du fragment de corail que je cale ensuite dans le trou en ajoutant plus de résine, au besoin.

Une équipe de deux plongeurs utilisant cette technique peut transplanter environ 200 fragments par jour. S'il fallait, pour des raisons commerciales, accélérer le processus, on pourrait creuser les trous à la perceuse pneumatique.

Les questions auxquelles je tente d'apporter une réponse sont les suivantes :

Quelles sont les espèces qui se prêtent le mieux à la transplantation ?

En général, la plupart des espèces se prêtent à ce type d'opération, bien qu'elles présentent des caractéristiques différentes. Le choix de l'espèce à transplanter dépendra des raisons motivant la remise en état d'un récif.

Les acropores branchus ont une croissance extrêmement rapide (d'environ 5 cm par an) et un bon taux de survie. La plupart des auteurs s'accordent à reconnaître qu'il s'agit des espèces convenant le mieux à la transplantation. Les acropores corymbeux ont une croissance plus lente et un taux de survie légèrement moindre mais ajoutent de la diversité au système dans lequel ils sont introduits.

Les coraux plats (*A. hyacinthus, A. cytherea*) supportent également bien une transplantation effectuée selon la technique décrite ci-dessus. Les taux de survie et de croissance des pocilopores (*Pocilopora damicornis, Stylophora pistillata*) se sont révélés les plus faibles.

Les porites branchus, *Porites cylindrica*, présentent le meilleur taux de survie, mais leur croissance est extrêmement lente. Leur point fort est qu'ils ne sont pas attaqués par les astéries "couronnes d'épines" (*Acanthaster planci*) contrairement aux acroporides dont les fragments semblent attirer ces prédateurs de plus de cinq mètres à la ronde. Leur taux moyen de survie est d'environ 85 pour cent sur *Lizard Island*, 12 mois après la transplantation. On ne constate, en règle générale, qu'une faible mortalité partielle de ces fragments.

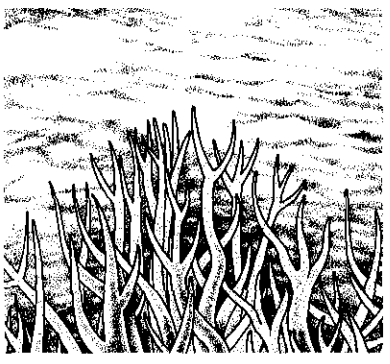

Quelles sont les colonies dont les fragments conviennent le plus à la transplantation ?

Ayant prélevé et transplanté des fragments de plusieurs colonies d'*A. millepora*, j'ai pu constater que le taux de réussite de la transplantation variait peu d'une colonie à l'autre.

Dans mon étude, j'ai aussi pris en ligne de compte de nombreuses variables relatives aux caractéristiques physiques de chaque colonie – taille, couleur, forme des branches, mortalité partielle, etc.; les premiers résultats ont cependant indiqué que ces variables n'ont pas grande importance. Les grandes colonies n'étaient pas meilleures que les petites, et les roses pas meilleures que les vertes. Conclusion : toutes se valent.

Quels sont les effets des dégâts qui pourraient être causés à la colonie lors du prélèvement des fragments ?

Il serait vain de se lancer dans une opération de transplantation qui se réaliserait au détriment du site de prélèvement. J'ai surveillé les colonies qui avaient été endommagées lors des prélèvements effectués dans les deux essais mentionnés ci-dessus. J'ai comparé le taux de mortalité de ces colonies à celui de colonies intactes et j'en ai conclu que les dégâts résultant du prélèvement n'avaient que peu d'effet sur le taux de mortalité. J'ai prélevé 30 pour cent des coraux de chaque colonie.

Quelle est la meilleure période de l'année pour réaliser une transplantation ?

À *Lizard Island* où j'ai effectué des opérations de transplantation tous les trois mois, je n'ai guère constaté de différence d'une saison à l'autre. D'autres auteurs ont signalé que l'été ne convenait pas pour la transplantation, probablement en raison de la chaleur ou de la luminosité plus intense. Il se pourrait aussi que la saison ne joue pas de rôle à *Lizard Island*, mais qu'elle ait une importance pour les sites plus proches de l'équateur.

(Source : *Sea Wind 10 (1) — Ocean Voice International)*

■ TRANSPLANTATION DE CORAUX VIVANTS : LA PREMIÈRE OPÉRATION À GRANDE ÉCHELLE EST RÉALISÉE À HAWAÏ

Près de 14 tonnes de coraux vivants ont été transplantés avec succès d'un site à un autre, dans la baie de Kawaihae (Hawaï), au cours de la première opération de transplantation à grande échelle jamais réalisée. Le projet qui fait suite à une recommandation du service national des ressources marines et des pêches de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère — NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration) a été financé par le Génie de l'armée des États-Unis d'Amérique pour atténuer la destruction de coraux lors des travaux de construction portuaire prévus dans la baie et pour reconstituer les récifs avoisinants.

"Le projet de la baie de Kawaihae est une réussite sans précédent avec un taux de survie de 99 pour cent des coraux transplantés", a déclaré Hilda Diaz Soltero, directrice du service national des ressources marines et des pêches pour la région sud-ouest. "L'opération a montré que ces animaux peuvent survivre en grand nombre au traumatisme de la transplantation." Déjà retirés des zones qui, dès la semaine prochaine, vont être bouleversées par l'ouverture du nouveau chantier, les coraux ont été provisoirement stockés en attendant d'être transplantés sur les récifs endommagés par de précédents travaux de construction portuaire dans la baie.

En septembre 1995, des coraux vivants ont été retirés des sites qui doivent accueillir trois nouveaux brise-lames et déménagés dans un vaste lieu d'entreposage et dans sept sites expérimentaux où la profondeur de l'eau varie de 3 à 16 mètres de profondeur, situés dans un rayon de moins de 800 mètres du chantier de construction du nouveau port pour petites embarcations dans la baie de Kawaihae.

"Des plongeurs bénévoles du département des Sciences de *Hawaii Preparatory Academy* ont beaucoup contribué aux opérations de transplantation", a dit John Naughton, coordonnateur pour les questions liées à l'environnement dans les îles du Pacifique, relevant du service national des ressources marines et de la pêche pour la région nord-ouest. Les formations coralliennes sont soigneusement détachées par les plongeurs et placées avec précaution dans de grands plateaux à treillis métalliques qui sont alors soulevés du fonds mais gardés en immersion pendant le transport en bateau jusqu'aux sites de transplantation.

"Nous continuerons à surveiller les sites de transplantation pendant et après les travaux de construction du port avoisinant pour suivre l'état de santé des coraux transplantés" a déclaré M. Naughton. Aux termes d'un contrat conclu à cet effet, les étudiants et le personnel administratif et enseignant de l'Institut de Biologie marine de l'Université de Hawaï sont chargés de surveiller les sites de transplantation pendant trois ans pour collecter les données relatives aux taux de croissance et de mortalité des coraux. Les récifs coralliens ainsi reconstitués devraient devenir de nouveaux habitats pour un grand nombre d'espèces de poissons et de tortues de mer.

(Source : *Sea Wind (10) 1 – Ocean Voice International)*

■ LES BIOLOGISTES ESPÈRENT RÉENSEMENCER LES RÉCIFS

Colonies "de culture" — Pour leurs expériences, les biologistes peuvent utiliser les colonies qu'ils cultivent en laboratoire sans endommager les récifs.

Forts de nouvelles informations, les scientifiques espèrent pouvoir contribuer à la reconstitution des récifs de Guam endommagés par les activités humaines et les catastrophes naturelles. Le spécialiste en biologie marine de l'Université de Guam, M. Bob Richmond,

a indiqué que les informations sur les préférences des jeunes larves coralliennes en matière de fixation pourraient être particulièrement utiles aux programmes de reconstitution et de réensemencement des récifs coralliens. Au stade de fixation permanente, il est vital pour les larves coralliennes de trouver l'endroit qui convient pour assurer leur survie.

"Un processus de sélection naturelle très actif se met en place", a poursuivi M. Richmond. Les travaux effectués ont montré que les larves ne se fixent que sur une seule espèce d'algues. En plaçant la larve dans un récipient au-dessus de l'algue en question, les chercheurs peuvent obtenir un taux de fixation de 70 pour cent. Les larves pourraient donc servir à des essais de réensemencement dans les projets réalisés dans la baie de Tumon ou aux abords de Facpi Point. [*Nd.r. : La baie de Tumon et Facpi Point sont situés respectivement sur la côte nord-ouest et sud-ouest de Guam.*] Les chercheurs ont mis un dispositif en place sur les deux sites il y a un an environ pour aider les larves à se fixer. [*N.d.r. : Cet article a été écrit en août 1996.*] "Après l'ensemencement, on peut effectivement voir de beaux petits coraux", a conclu M. Richmond.

La dernière mission de suivi effectuée sur les sites de la baie de Tumon et de Facpi Point remonte à 8 mois et la prochaine devrait être réalisée sous peu afin de déterminer le taux de survie des coraux après une année. Le processus de fixation est également un stade important du développement des larves élevées en laboratoire. Grâce à ces travaux de laboratoire, a conclu M. Richmond, les biologistes peuvent utiliser les colonies "de culture" pour mener leurs essais sur des coraux vivants sans endommager le récif.

(Source : *Pacific Daily News*)

L'AUSTRALIE ET LE JAPON SIGNENT UN NOUVEL ACCORD

L'Australie et le Japon ont récemment signé un nouvel accord bilatéral de pêche qui confère une autorisation assortie de restrictions aux palangriers thoniers japonais dans la zone de pêche australienne (AFZ).

Le sénateur, Warwick Parer, ministre des ressources et de l'énergie, s'est félicité de l'accord nouvellement conclu qui devrait bénéficier aux deux pays signataires et assurer, dans le respect des strictes procédures de gestion et contrôle mises en place, le bon déroulement des activités de pêche thonière des palangriers japonais dans les eaux australiennes. Cet accord "renforce encore les liens et l'étroite collaboration qui existent déjà entre l'Australie et le Japon dans le secteur des pêches", a-t-il déclaré.

"Pour Hobart et Fremantle, qui sont des ports d'avitaillement pour la flottille de pêche japonaise, la nouvelle revêt une grande importance. En 1994–1995, on a enregistré 417 accostages de navires battant pavillon japonais dans les ports australiens, qui ont injecté 40 millions de dollars australiens à l'économie locale". Les principales clauses régissant le nouvel accord sont les suivantes :

- Le gouvernement australien percevra une redevance de 3 450 000 dollars australiens qui serviront essentiellement à financer les dépenses de gestion du secteur des pêches et la recherche halieutique. C'est un très bon résultat pour l'Australie étant donné que l'accord ne sera en vigueur que jusqu'au 31 octobre.

- Les palangriers japonais n'ont droit qu'à 2 100 jours de pêche au large de la côte est, contre 2 575 l'an dernier. Tout comme l'an dernier, 55 bateaux japonais seulement ont le droit de pêcher au large de cette côte.

- Seuls 20 bateaux battant pavillon japonais sont autorisés à pêcher au large de la côte ouest, tout comme l'an passé.

- Les bateaux japonais ne sont pas autorisés à pêcher plus de 400 tonnes de thon rouge du sud dans les eaux situées au large de la Tasmanie. Le Japon maintient son contingent volontaire de 200 tonnes de thon rouge du sud au large de la côte est. Les prises de cette espèce réalisées par le Japon en Australie seront déduites du contingent mondial de 6 065 tonnes alloué au Japon pour cette espèce.

- L'utilisation de dispositifs "Tori" est imposée à tous les bateaux japonais pêchant au sud du trentième degré de latitude sud pour limiter les prises accidentelles d'albatros. Ces dispositifs sont devenus obligatoires sur les palangriers australiens qui pêchent au sud de cette latitude depuis 1995.

- Tous les bateaux japonais doivent obligatoirement être équipés de matériel de transmission de données et de surveillance par satellite. Imposée pour la première fois, cette mesure doit permettre à l'Australie de disposer de toutes les informations nécessai-

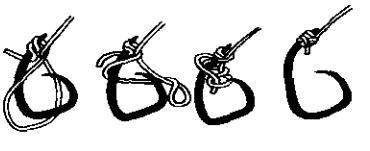

res pour gérer et préserver les ressources marines d'une façon équilibrée et responsable.

☞ Il est interdit aux bateaux battant pavillon japonais de pêcher dans la zone dite "Area E" située au large de la côte nord de l'Australie. Par le passé, des bateaux japonais y pêchaient le thon obèse et le thon jaune à la palangrotte. Le gouvernement australien estime qu'à la suite des activités cumulées des palangriers de la flottille nationale et du secteur de la pêche sportive, cette zone est totalement exploitée.

(Source : *Professional Fisherman*, juillet 1996)

■ COMMERCE DU POISSON SÉCHÉ À FIDJI

Cet article rédigé par Bob Gillett présente quelques aspects du commerce du poisson séché à Fidji.

Au cours de la semaine du 31 juin, je me suis entretenu avec un certain nombre de personnes et je me suis rendu dans plusieurs établissements commerciaux afin d'en savoir plus sur le commerce du poisson séché à Fidji. J'ai ainsi rencontré plusieurs fonctionnaires de la division des pêches (S. Tuilaucala, M. Tuiloa, K. Swami, S. Sharma, F. Koroi), je me suis rendu deux fois au marché principal de Suva, j'ai effectué un échantillonnage dans les principaux magasins d'aliments en vrac du centre ville et je me suis déplacé dans un magasin à l'extérieur de Suva réputé vendre du poisson séché.

En outre, je me suis entretenu avec l'un des principaux négociants chinois d'import-export du pays (Yon Tong), avec deux maîtresses de maison fidjiennes, un nutritionniste, le propriétaire d'une chaîne de restaurants indiens et un homme d'affaires indien (B. K. Reddy) qui avait déclaré au cabinet SCP Consultants qu'il s'intéressait à la distribution de poisson séché importé de Tuvalu.

Les entretiens les plus instructifs se sont déroulés avec K. Swami et Ton Yong, les informations qu'ils m'ont apportées tendant d'ailleurs à se corroborer réciproquement. Par contre, l'analyse qui m'a été faite de la situation par B.K. Reddy était différente, car plus optimiste.

Le marché du poisson séché à Fidji semble actuellement viser la communauté indienne et, plus spécialement, celle qui est originaire du sud de l'Inde. Historiquement, les cultivateurs indiens des champs de canne à sucre qui n'avaient, en raison de leur éloignement de la côte ou de l'absence d'électrification, qu'un accès limité aux centres de distribution du poisson frais ou du poisson congelé, ont toujours consommé du poisson séché.

Bien que ce produit soit apprécié dans l'ouest de Viti Levu, il semble qu'il soit surtout préparé et consommé à Vanua Levu. La raison pourrait en être une combinaison de facteurs favorables dans l'est du pays : richesse d'une zone de mangroves propice à la capture des espèces recherchées, ensoleillement maximum permettant de sécher le poisson à loisir et nombre relativement important de cultivateurs des champs de canne à sucre.

Bien que le poisson séché vendu à Suva puisse avoir des origines diverses, il semble que la plus grande partie provienne de Labasa (Vanua Levu). Une tournée effectuée dans divers commerces de détail de Suva a montré que le produit n'est vendu que dans un très petit nombre de magasins.

Au cours de mes nombreux entretiens, on m'a souvent cité le marché central de Suva comme point de vente au détail de poisson séché. Cependant, après m'y être rendu à plusieurs reprises au cours de la semaine et le samedi matin et avoir discuté sur place avec les vendeurs de poissons, tout me laisse à penser que le seul produit qui soit régulièrement proposé à la vente sur ce marché est le poisson fumé.

J'ai pu constater qu'aucun des grands magasins d'aliments en vrac proches du marché (MH Market Store, J.Santa Ram, Bulk Store, Rajendra Prasad, Food for Less) ne vendait de poisson séché. À Suva, d'après les commerçants, ce produit ne se trouverait que dans les magasins d'alimentation chinois. Fort de cette information, je me suis rendu dans tous les magasins chinois du centre ville (Yon Tong, Yuen Sing, Fong Yuen, Peter Fong).

Le seul magasin ayant du poisson séché en stock était Yon Tong, même si Peter Fong en propose parfois (le stock correspondant à sa plus récente commande avait été épuisé en décembre 1995). Comme B.K. Reddy m'avait appris qu'il vendait du poisson séché à la chaîne de supermarchés B. Kumar, je me suis rendu dans un des magasins de la chaîne à Raiwasa, en périphérie de Suva. Ce magasin était en rupture de stock, mais l'on m'a dit qu'il était parfois vendu et provenait de Labasa. M. Reddy m'avait aussi signalé qu'on pouvait trouver du poisson séché au marché de Nausori.

Le propriétaire d'une chaîne de restaurants indiens m'a dit ne ja-

mais avoir vendu de curry de poisson séché, bien que les Indiens en servent à la maison. Il a ajouté qu'à sa connaissance, aucun autre restaurant n'utilise le poisson séché comme ingrédient. Les deux maîtresses de maison fidjiennes ont répondu qu'elles n'avaient jamais acheté ni mangé de poisson séché, mais qu'elles mangent parfois du poisson fumé. La division des pêches a confirmé que la demande de poisson séché est inexistante ou nulle chez les Fidjiens de souche.

Le produit vendu chez Yon Tong, dont j'ai pu obtenir un échantillon, se présente sous forme d'un mulet tranché à plat, séché, emballé dans un sachet en plastique transparent fermé par un noeud. Il se vend de 2,30 à 5 dollars fidjiens le sachet, ce qui devrait correspondre à 12 dollars fidjiens le kilo environ.

Le magasin B. Kumar de Raiwasa déclare vendre le mulet séché 16 dollars fidjiens environ le kilo, et le magasin Peter Fong de la rue Renwick à Suva l'avait vendu à 12 dollars fidjiens le kilo la dernière fois qu'il en a eu en stock en décembre 1995. Lors de notre entretien, B.K. Reddy m'avait assuré que le prix normal était d'environ 9 dollars fidjiens le kilo et que les prix élevés que j'avais relevés étaient la conséquence du mauvais temps.

M. Reddy m'avait également signalé qu'il achète normalement ce produit en gros 5 à 6 dollars fidjiens le kilo. N. Yuen de Yon Tong, à qui je sais, par expérience, pouvoir faire confiance, m'a dit avoir acheté du poisson séché à Labasa pour 6 à 7 dollars fidjiens le kilo.

Les rapports annuels de la division des pêches fournissent des informations sur les importations et exportations de poisson séché. Ce produit relève, en toute probabilité, de l'une des deux catégories suivantes : 1) "poisson séché salé non fumé" ou 2) "filets de poisson séchés, salés ou en saumure mais non fumés".

Pour ces deux catégories confondues, les importations ont atteint 17,6 tonnes en 1992, puis 9,6 tonnes en 1993 et 0,6 tonne en 1994, et les exportations 25,9, puis 15,5 et 9,3 tonnes. Ces chiffres peuvent néanmoins être trompeurs.

Les ailerons de requins qui sont l'un des principaux produits d'exportation fidjiens représentent la plus grosse part des exportations de "poisson séché". La liste détaillée figurant dans la base de données sur les permis d'exportation délivrés en 1995 ne fait mention d'aucun permis octroyé cette année-là pour l'exportation de poisson séché autre que des ailerons de requin. Les chiffres concernant les quantités importées pourraient aussi être faussés par l'importation de produits autres que ceux (comme les anchois salés utilisés dans la confection des pizzas, par exemple) qu'il est convenu de qualifier de poisson séché.

Les espèces faisant l'objet du commerce du poisson séché à Fidji ont une grande importance pour le projet de Tuvalu. À Fidji, le mulet se situe largement en tête des échanges dans ce secteur dont les ventes, selon K. Swami, sont majoritairement constituées de trois espèces de mulets de grande taille du genre *Mugil*. L'une des raisons avancées pour cette préférence est que ces poissons qui sont huileux sèchent bien. Deux Indiens avec lesquels je me suis entretenu m'ont dit que le mulet est le poisson le plus apprécié dans la région sud de l'Inde dont ils sont originaires et qu'il est, par tradition, le préféré des consommateurs.

Bien que des poissons d'autres espèces puissent parfois être séchés et vendus à Fidji (les *Rastrelliger*, par exemple), ils ne sont pas recherchés, et leur prix est, par conséquent, bien inférieur.

Le seul négociant qui se soit déclaré intéressé par l'achat de poisson séché de Tuvalu, B.K. Reddy, a aussi laissé entendre qu'il serait disposé à envisager la commercialisation d'espèces autres que le mulet, mais il ne pouvait donner aucune indication de prix tant qu'il n'aurait pas sondé le marché.

Pour en revenir à la composition par espèce et au projet de Tuvalu, on ne peut que se féliciter de la pertinence des études réalisées à Lau par la division des pêches de Fidji sur les îles d'Ogea et Fulanga au milieu des années 1980 dans le cadre des secours apportés après le passage d'un cyclone. La division avait alors recommandé aux habitants de se lancer dans la production de mulet séché. Pourtant, le projet s'est heurté à un gros problème, soit le déclin marqué de l'abondance des mulets. Un biologiste a conclu qu'une des principales carences du projet résidait dans le fait qu'il n'avait pas été tenu compte du faible potentiel de production de mulet des petites îles.

Il existe deux méthodes pour préparer le mulet séché à Fidji et toutes deux comportent le salage du produit. La déshydratation par voie humide consiste à tremper le poisson dans une saumure puis à le faire sécher au soleil. C'est la méthode préconisée par la division des pêches.

La déshydratation par voie sèche consiste à faire pénétrer le sel par frottement dans la chair du poisson. C'est la méthode que semblent préférer les consommateurs. Le mulet séché qui se vend le plus cher est de couleur légèrement rougeâtre et présente un lustre huileux. Plus il est gros, plus son prix est élevé. Par contre, un produit sur lequel se serait formé le

film pulvérulent de couleur blanchâtre causé par un excès d'humidité dans le sachet en plastique n'est pas du tout apprécié par les consommateurs. La réhydratation peut parfois être difficile, ai-je entendu dire, dans un climat aussi humide que celui de Suva.

Outre le mulet, d'autres poissons sont parfois vendus séchés à Fidji. Les *"whitebait"* sont de petits poissons-appâts comme les *Spratelloides* ou les *Amblygaster* qui, selon K. Swami, sont souvent vendus séchés.

Les rapports annuels de la division des pêches signalent que en 1992, 1993 et 1994 9,2 tonnes, 15,8 tonnes et 2,36 tonnes de *"whitebait"* se sont vendues dans des marchés autres que les marchés municipaux, le plus souvent au bord des routes de la province ouest *(Western Division)*. Les biologistes de la division des pêches disent que la plupart de ces poissons sont pêchés à Viti Levu entre les baies de Ba et de Momi. Quelques magasins chinois vendent des paquets de petits poissons séchés importés de Chine.

Le magasin Yon Tong vend des sachets de 60 grammes de poissons ressemblant à de l'anchois séché de l'espèce *Stolephorus* pour 2,50 dollars fidjiens le sachet. Le propriétaire m'a déclaré qu'il en vend environ 40 kilos par an. Quelques Indiens, notamment les Gujrati, apprécient le *"Bombay duck"* qui est, en fait, du poisson séché découpé en filets dont la longueur est approximativement celle d'une brosse à dents. Le propriétaire d'une chaîne de restaurants à Suva m'a dit que ce produit est importé de l'Inde.

K. Swami (division des pêches) et H. Yuen (Yon Tong) estiment que le marché du poisson séché est en régression. Leur opinion se fonde sur les relevés de ventes, le coût relativement élevé du poisson séché par rapport au poisson frais et le fait que les consommateurs traditionnels (les cultivateurs des champs de canne à sucre) peuvent désormais se procurer du poisson frais, des congélateurs et du poisson en conserve.

Le poisson séché, m'ont-ils dit, est un aliment qui éveille des souvenirs chez les personnes âgées. H. Yuen, propriétaire du seul magasin de Suva qui, semble-t-il, vend encore du poisson séché, a précisé qu'il vendait probablement quelque 200 kilos de mulet séché par an.

B. K. Reddy est néanmoins d'avis que tous les Indo-Fidjiens (même ceux qui sont originaires du nord de l'Inde) ont pris goût à la saveur du poisson séché dans leur curry. Lui et son comptable ont aussi attiré mon attention sur le fait que huit villes de Viti Levu comptent une importante population d'origine indienne.

Après un lancement, les 200 petits magasins de ces huit villes pourraient, selon lui, vendre en moyenne quelque 50 kilos de poisson séché par mois, soit 10 tonnes au total. Les 32 supermarchés de ces mêmes villes n'accepteraient vraisemblablement de proposer ce produit que si on pouvait empêcher son odeur de se répandre, et il semblerait que, même dans ce cas, il ne soit possible d'en vendre éventuellement que 3,2 tonnes.

À la mi-mars, le cabinet *SCP Consultants* a écrit à sept importateurs de poisson de Fidji pour s'enquérir de l'intérêt éventuel que pourrait présenter pour leurs sociétés l'importation de poisson séché en provenance de Tuvalu. Un seul importateur, *Continental Marketing Pty. Ltd.*, a répondu à ce jour. A neuf reprises, j'ai tenté de prendre contact avec B. K. Reddy qui est le directeur de l'agence fidjienne de cette société. J'ai pu enfin lui parler dans la matinée du 7 juin et rendez-vous a été pris avec le cabinet *N. Mudliar Accountants* pour l'après-midi du même jour. N. Mudliar, m'a-t-on expliqué, était le secrétaire de la société et conseillait M. Reddy pour toutes les nouvelles entreprises commerciales.

J'ai présenté le projet de Tuvalu et sollicité des informations sur le type de produit et les quantités que M. Reddy serait disposé à acheter. Il m'a été répondu que M. Reddy se fournissait en poisson séché à Labasa mais que ces achats ne permettaient pas de satisfaire à la demande. M. Reddy m'a indiqué qu'il achetait habituellement ce produit par lots de 200 à 500 kilos, mais qu'il n'avait pas beaucoup cherché à en développer le marché parce que l'offre était insuffisante.

M. Reddy m'a aussi affirmé qu'il exporte de fortes quantités de poisson séché destiné aux communautés indiennes d'Australie et de Nouvelle-Zélande, mais s'est quelque peu rétracté en apprenant que j'avais accès à la base de données sur les exportations de 1995 qui ne mentionne aucune exportation au titre de ce produit pour ladite année.

Comme je l'ai dit plus haut, M. Reddy pense être en mesure de distribuer 13 tonnes par mois d'un produit séché de qualité (du gros mulet) aux huit villes de Viti Levu qui comptent une forte population d'origine indienne. Les perspectives de commercialisation d'espèces autres que le mulet lui paraissent incertaines, et une étude préalable de marché semble donc s'imposer. Il préconise l'adoption d'un emballage sous sachet individuel en plastique pour ce produit, dont une certaine partie pourrait aussi être vendue en vrac par lots conditionnés dans des paquets de 10 à 20 kg. Il serait disposé à payer 5 à 6 dollars fidjiens le kilo pour des mulets séchés de grande taille,

mais n'envisage de traiter avec le projet de Tuvalu qu'à condition d'obtenir l'exclusivité de la distribution du produit à Fidji.

L'impression que je retire de mon entretien avec M. Reddy est que le poisson séché fait depuis longtemps déjà partie des affaires que traite ce commerçant. Comme il se sert des bureaux d'autres sociétés et se déplace apparemment beaucoup dans tout l'archipel, il pourrait s'avérer difficile d'entrer en contact avec lui, en particulier si on essaie de le joindre depuis Tuvalu.

Ses allégations concernant l'exportation de quantités substantielles de poisson séché en 1995 m'ont mis mal à l'aise, puisque j'ai pu vérifier qu'il n'y a eu aucune exportation légale de poisson séché cette année-là. Son affirmation selon laquelle il existe une forte demande pour le mulet séché est contredite par l'absence totale du produit dans le secteur de la restauration. En outre, cette affirmation est à l'opposé de l'opinion émise par un distributeur chinois du produit, qui a toute ma confiance. Le chiffre que m'a donné M. Reddy comme étant le prix auquel il a acheté du mulet séché est probablement bas mais je pense qu'il n'a rien à perdre (et tout à gagner) en exagérant la demande pour le poisson séché. Une question cruciale, à laquelle M. Reddy n'a pas encore répondu, est celle du prix qu'il serait disposé à payer pour des espèces autres que le mulet.

Je me suis aussi renseigné sur les tarifs pratiqués en matière de fret aérien auprès de la compagnie Air Marshall Islands (AMI) lors d'entretiens avec Vili (bureau AMI à Suva), Liti (bureau AMI de Nadi) et Rudolf qui s'occupe d'une autre section du bureau de Nadi (téléphone 722-192). J'ai eu l'impression que la compagnie ne mise pas en priorité sur le fret aérien, surtout au départ de Funafuti, où du fret est débarqué (et parfois même les bagages des passagers) parce que la capacité du Saab est insuffisante.

Les tarifs qui m'ont été donnés sont de 1,70 dollars australiens le kilo, avec un minimum de 20 dollars australiens par cargaison. Le responsable principal de la compagnie à Majuro pour le fret devait, m'avait-on laissé entendre, prendre contact avec moi par téléphone pour négocier un tarif préférentiel, mais il ne l'a pas fait.

(par Bob Gillett du cabinet Gillett, Preston & Associates)

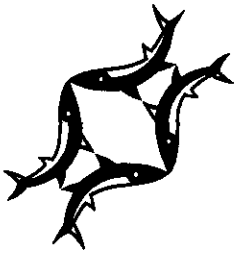

■ LA CRISE DU SECTEUR DES PÊCHES DE L'UNION EUROPÉENNE : LES PÊCHEURS PEUVENT-ILS NOUS AIDER À NOUS EN SORTIR ?

Il est difficile de se souvenir, ne serait-ce que d'une seule occasion, au cours de ces vingt dernières années, où le secteur des pêches de l'Union européenne a fait les manchettes pour autre chose qu'une crise ou un conflit quand ce n'était pas, le plus souvent, pour les deux à la fois.

Les principaux stocks de poissons dont dépend l'Union européenne ont dépassé le seuil de la surexploitation et ont maintenant atteint le point de non retour. D'après des sources d'information officieuses, il semble que, malgré l'intense effort de réglementation, une quantité équivalente au poids de poissons capturés dans les "eaux communes" de l'Union européenne soit rejetée à la mer et qu'un pourcentage important (50 pour cent du total débarqué ?) des prises illégales parvienne jusque dans les circuits de distribution.

Dans le même temps, les pêcheurs, les industries alimentaires qui utilisent du poisson et les populations des zones maritimes pour lesquelles la pêche est source de revenu et d'emploi pâtissent de la situation, qui se traduit par une nette diminution du nombre de pêcheurs à plein temps, la pénurie de certaines espèces de poissons de la meilleure qualité et la régression, voire la disparition, de la pêche en tant qu'activité professionnelle dans certaines communautés du littoral européen. Nous sommes les témoins d'une crise institutionnelle marquant la rupture des relations entre les utilisateurs de la ressource (les pêcheurs) et l'organisme chargé de la réglementation (le gouvernement).

Malgré la taille relativement modeste qu'occupe la pêche industrielle dans l'Union européenne (surtout par rapport au secteur de l'agriculture), la Commission européenne s'est efforcé de dénouer la crise en mettant en place divers modèles de réglementation pour tenter de sauver les stocks. Le instances ont agi avec détermination et parfois même avec originalité pour régler les problèmes de la surexploitation, mais on ne peut malheureusement pas prétendre que telle ou telle mesure ait produit un résultat, même partiel, pour ralentir l'épuisement des stocks.

Trop souvent, la mise en oeuvre de ces mesures n'a fait qu'exacerber les problèmes; la crise de l'exploitation des stocks se poursuit et ses "retombées sociales" ont été catastrophiques pour les utilisateurs de la ressource et les communautés dont la pêche constitue le principal moyen de subsistance.

Il est manifeste que les problèmes structurels qu'éprouve le secteur des pêches de l'Union européenne sont profondément enracinés et qu'il ne sera pas facile d'y remédier. Fondée sur les principes énoncés dans le Traité de Rome, la structure mise en place au titre de la politique commune des pêches de l'Union européenne a fait l'objet de vives critiques et a été dénoncée comme constituant la principale cause de difficultés.

Il est vrai qu'à ce jour, la politique commune n'a pas atteint ses objectifs : la diminution de l'effort de pêche est imperceptible, aucun signe de stabilisation ou, a fortiori, de reconstitution des stocks de poissons comestibles les plus importants n'a été observé et la rentabilité des activités de pêche ne s'est, en conséquence, pas améliorée.

À l'heure actuelle, les assises-mêmes de cette politique sont remises en cause, et nombreux sont les intervenants du secteur des pêches qui en réclament l'abandon pur et simple — ce qui soulève un certain nombre de questions. Est-il réellement possible de gérer le secteur des pêches en utilisant des stratégies qui se fondent sur la théorie bio-économique ? Cette théorie, en effet, ne permet pas de modéliser avec précision le comportement réel, c'est-à-dire imprévisible, des ressources halieutiques dans un système écologique incontrôlable, voire chaotique. Elle substitue à cette réalité la notion fausse d'un comportement des stocks (et, par conséquent, de leur rentabilité économique) qui serait prévisible et en fait le fondement d'hypothèses de travail, comme le total admissible des captures et le contingentement, qui déterminent la ligne de conduite de l'Union européenne dans le secteur des pêches.

Dans le domaine politique, les principes directeurs de l'Union — non-discrimination entre les pays membres, neutralité politique et application de mesures qui tendent inévitablement à ménager les uns et les autres — compliquent encore les données du problème.

Le Traité de Rome a établi le principe de la non-discrimination entre les États membres, mais est-il encore possible de gérer les stocks halieutiques dans des conditions de libre et égal accès pour tous ? L'élaboration de règlements toujours plus nombreux n'a pas eu d'effet positif sensible. Au contraire, insistant sur le fait que leur gagne-pain même est menacé, les pêcheurs s'estiment fondés à passer outre et contestent aussi qu'ils aient été largement consultés avant le dépôt des textes de loi.

Tout compte fait, il semblerait que la politique de l'Union européenne en matière de pêches ne vise qu'à préserver le statu quo dans un secteur dont les problèmes sont plus insolubles les uns que les autres et qui donne l'impression d'être constamment menacé par un milieu naturel et des conditions économiques défavorables.

Que faire après un tel constat ? Parmi ceux qui tentent de proposer des solutions, les sociologues,

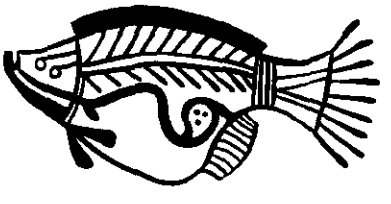

en tout cas, sont de plus en plus sensibilisés à la nécessité de dépasser la théorie bio-économique pour poser les jalons d'une politique de gestion viable.

Ils font valoir qu'il est indispensable d'obtenir l'appui des pêcheurs (et de leurs associations) pour pouvoir progresser dans la gestion du secteur des pêches. En d'autres termes, toute "solution" politique des problèmes auxquels est confronté ce secteur est vouée à l'échec si elle ne tient pas compte des aspirations des pêcheurs et de leurs familles.

Nombreux sont les échecs qui jalonnent l'histoire du secteur des pêches de l'Union européenne. Pour vérifier la justesse de cette assertion, il suffit de rappeler que la tentative de conservation des stocks de ressources halieutiques n'a pas abouti malgré l'imposition de toute une série de mesures techniques et de règles en matière d'octroi de permis ou de fixation de contingents, plus complexes les unes que les autres.

Par contre, la preuve a été apportée par d'autres pays du monde, voire certains États membres de l'Union dans le passé, que là où existent des institutions légitimes et reconnues défendant les intérêts des pêcheurs, la participation de ces organismes aux processus d'élaboration des politiques et de prise des décisions dans le secteur des pêches pouvait aboutir à l'adoption de stratégies plus propices à l'exploitation des ressources halieutiques.

L'existence de structures institutionnelles dans lesquelles le gouvernement délègue les fonctions de gestion aux groupes d'utilisateurs de la ressource est la caractéristique commune à ces exemples de réussite. Dans la plupart des cas, les communautés de pêcheurs auxquelles le gouvernement confère une plus grande

autonomie adoptent un comportement plus responsable vis-à-vis de l'utilisation de la ressource, édictent eux-mêmes les règlements destinés à la préserver et se montrent également capables d'arbitrer leurs conflits internes.

Des exemples intéressants nous sont fournis plus précisément par les États insulaires du Pacifique où les communautés du littoral ont pendant des siècles géré leurs ressources halieutiques selon des systèmes qui leur ont permis d'atteindre, pour le moins jusqu'à une période récente, l'objectif quasiment irréalisable d'une exploitation équilibrée.

Cet état de choses est en grande partie dû à l'existence d'une politique d'exploitation des ressources dans laquelle la responsabilité de la planification, de la mise en valeur et de la gestion est confiée aux pêcheurs locaux, habituellement en leur conférant un droit de propriété sur la ressource qui prend, le plus souvent, la forme d'un titre de propriété sur un territoire.

Le système est ancien et témoigne d'une culture et d'un système juridique coutumier tout à fait différents de ceux qui ont présidé à la création des institutions européennes. Il est intéressant de relever aussi la destruction de ce système de dévolution de titres de propriété territoriale en certains lieux d'Océanie, suite aux contacts, semble-t-il, avec les stratégies modernes d'exploitation et de gestion des ressources.

Les États insulaires du Pacifique ne sont pas les seuls à bénéficier des nombreux aspects positifs de ce type de système de gestion des ressources qu'on trouve aussi ailleurs qu'en Océanie.

On peut citer des associations de pêcheurs du littoral de certains États côtiers membres de l'Union européenne qui ont joué un rôle important par le passé dans la gestion des activités de pêche. Il faut reconnaître néanmoins que l'excès de réglementation, combiné à la présence de forces économiques et environnementales contraires, semble avoir eu raison de la capacité d'agir de la plupart d'entre elles.

Peut-on tirer un enseignement de tout ce qui précède qui contribue, dans l'avenir, à la mise en valeur et à la gestion du secteur des pêches de l'Union européenne ? N'est-il pas temps que les décideurs reconnaissent la spécificité des régions dont la pêche constitue l'activité essentielle au sein de l'Union et donnent aux communautés côtières les moyens d'aider à trouver une solution à la crise actuelle ?

Toutes les indications laissent à penser que la Commission européenne serait favorable à la prise en compte d'une dimension sociale dans sa politique commune en matière de pêches et qu'elle envisagerait même sérieusement de transférer la responsabilité de la gestion de la ressource aux associations de pêcheurs. Certains éléments de la structure actuelle de l'Union pourraient d'ailleurs être repris et s'inscrire dans ce changement d'orientation.

La reconnaissance du principe de subsidiarité et l'établissement d'une liste des régions dépendant de la pêche en tant qu'activité économique témoignent du crédit qu'il convient d'accorder à l'idée d'un transfert de responsabilités en matière de gestion.

Si l'on utilisait les moyens qui, comme les fonds structurels et régionaux (le programme PESCA par exemple), permettaient de tirer parti des aspects positifs de la politique actuelle, on disposerait de tous les éléments nécessaires pour commencer à s'orienter dans le sens d'une prise en compte des besoins des communautés côtières dont la pêche constitue l'activité économique principale.

Le temps nous est compté cependant et il incombe à toutes les parties concernées de forcer le rythme du changement en prenant les décisions radicales qui s'imposent en matière de restructuration politique et institutionnelle.

(Source : *Fish* : 43, juillet 1996)

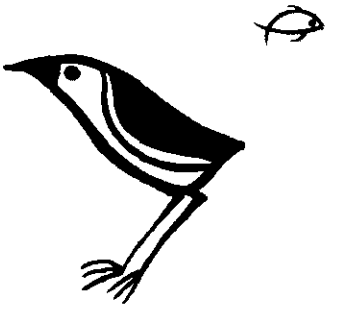

■ ASSURER L'AVENIR DE LA PÊCHE

Avec ses 80 îles qui s'étendent sur environ 1 200 km dans le Pacifique occidental, Vanuatu dispose d'abondantes ressources côtières offrant de vastes possibilités économiques. On estime actuellement à 2 000 tonnes à peine le volume total des prises relevant de la pêche côtière; mais l'importance de la pêche n'est probablement pas appréciée à sa juste mesure. Cette activité, qu'elle soit de subsistance ou même commerciale, compte déjà beaucoup pour de nombreux villages côtiers des îles périphériques.

De nombreux chefs de village se rendant compte de l'impact que l'utilisation excessive de filets maillants a sur leurs ressources halieutiques, ils interdisent à présent l'accès aux zones de pêche avoisinantes de manière à permettre le renouvellement naturel des ressources.

La population de Vanuatu étant censée doubler dans les 25 prochaines années, les ponctions exercées sur les ressources marines, tant à des fins de subsistance que dans un but lucratif iront en augmentant.

Bien que de vastes zones côtières ne soient pas ou peu exploitées, la plupart des pêcheurs de Vanuatu ne possèdent pas les embarcations et les moteurs coûteux qui leur permettraient d'exploiter les zones de pêche plus éloignées. D'où l'importance d'une gestion durable des lieux de pêche situés à proximité des communautés installées sur les côtes.

Toutefois, les frais et les difficultés pratiques qu'entraîne la surveillance de la situation des ressources côtières sont considérables, et les pêcheurs n'apprécient guère qu'une autorité centrale leur dicte la conduite à suivre. L'un des moyens de réduire les coûts et de mettre la gestion au service de la communauté consiste à élaborer un système de "cogestion" en vertu duquel la responsabilité de la gestion est partagée entre les dépositaires des ressources et les pouvoirs publics.

Le service des pêches de Vanuatu aide déjà activement les communautés à gérer leurs ressources halieutiques, en particulier les trocas et les burgaus.

Le groupe d'évaluation des ressources marines (MRAG), dont le siège est à Londres, vient de lancer un projet visant à étudier le rôle de la propriété coutumière dans la conservation des ressources halieutiques à Fidji et à Vanuatu. Le

projet, d'une durée de deux ans, est financé par le Service de développement outre-mer (ODA) du gouvernement britannique.

Le MRAG, en coopération avec le service des pêches, va travailler sur le terrain avec des personnels recrutés localement afin de déterminer comment fonctionne la gestion communautaire sur place. Un certain nombre de villages seront associés à ce projet, et des évaluations de leurs ressources halieutiques seront entreprises dans le but de renseigner plus précisément les propriétaires coutumiers et de les aider à gérer ces ressources.

Le projet a également des objectifs plus ambitieux. Dans de nombreux pays de la région, le système de gestion centralisée établi pour remplacer la propriété foncière coutumière traditionnelle est un échec. Les travaux de recherche entrepris ici et à Fidji contribueront à la mise en place d'un système de participation communautaire dans la région toute entière.

(Source : *Vanuatu Weekly*, 24/8/96)

HUITIÈME CONGRÈS INTÉRIMAIRE DE L'ASSOCIATION SCIENTIFIQUE DU PACIFIQUE

Le huitième Congrès intérimaire de l'Association scientifique du Pacifique se tiendra à l'Université du Pacifique Sud à Suva (Fidji) du 13 au 19 juillet 1997.

Le thème du prochain Congrès intérimaire, "Les îles dans le siècle du Pacifique", a été retenu pour attirer l'attention sur les îles et leur développement au XXIe siècle. Ce congrès constituera un cadre interdisciplinaire permettant de traiter des questions spécifiques relatives au rôle de la science et de la technologie dans le développement des îles, d'évaluer les progrès réalisés et de faire connaître les résultats de la recherche dans des domaines clés des sciences naturelles et sociales intéressant les îles, et enfin, d'examiner le développement des îles océaniennes, leurs réalisations, les problèmes qu'elles rencontrent et les perspectives qui se dessinent en ce qui les concerne.

Un séminaire sera consacré aux pêches et aux ressources marines qui constituent le meilleur atout de la plupart des îles du Pacifique pour parvenir à un développement économique durable. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de connaître la situation actuelle des ressources marines et les facteurs qui en entravent l'utilisation. La mise en valeur durable des ressources marines passe également par la recherche scientifique et la compréhension de la réalité socio-culturelle.

Le séminaire permettra d'examiner la situation des pêches et des ressources marines dans le Pacifique Sud, notamment le rôle des organisations et des institutions régionales dans le développement durable du secteur des pêches. Les questions transfrontières liées à la mise en valeur durable des ressources halieutiques seront examinées.

Parmi les autres thèmes, il y a lieu de citer : l'importance que revêt l'élaboration de stratégies de gestion durable des ressources côtières, la nécessité de mettre au point un cadre commercial approprié et les questions sociales dans le cadre du développement durable des ressources marines. Le séminaire s'achèvera sur un aperçu général du rôle, des possibilités d'intervention et des responsabilités de l'État au titre de la gestion durable des ressources halieutiques.

Pour plus d'informations sur ce séminaire, prière de se mettre en rapport avec Mr Robin South, *Director and Professor of Marine Studies*, Université du Pacifique Sud, Suva (Fidji). [Téléphone : (679) 313.900, poste 2386; télécopieur : (679) 301.490; courrier électronique : south_r@usp.ac.fj] ou avec Mr Peniasi Kunatuba, *Deputy Permanent Secretary, Ministry of Agriculture, Fisheries and Forests*, P.O. Box 358, Suva (Fidji). [Téléphone : (679) 315.109; télécopieur : (679) 302.478]

LE CTSA PUBLIE UN MANUEL SUR L'ARTISANAT DU BÉNITIER

Le Centre pour l'aquaculture tropicale et subtropicale – CTSA (*Center for Tropical and Subtropical Aquaculture*) a publié récemment un ouvrage intitulé *"Clams to Cash - How to Make and Sell Giant Clam Shell Products"* (Tirer profit des bénitiers ou comment réaliser des objets à partir de bénitiers à des fins commerciales). C'est à Gerald Heslinga (qui a dirigé le Centre micronésien de démonstration de la mariculture à Palau de 1984 à 1994) que l'on doit ce manuel de 88 pages, produit dans le cadre d'un projet financé par la CTSA et intitulé *"Extention de l'aquaculture et aide à la formation dans les îles du Pacifique associées aux États-Unis d'Amérique — Sixième année"*.

L'ouvrage contient les chapitres suivants :

- stockage des coquillages;
- valeur ajoutée;
- transformation après récolte;
- travail du bénitier;
- création d'une boutique de souvenirs : exemple;
- conclusion;
- fournitures et matériel : où s'approvisionner; et
- texte de la vidéocassette d'accompagnement.

Ce manuel, qui contient 40 photographies, présente en détail la manière de travailler des coquillages pour en faire des objets décoratifs ou utilitaires — bols, porte-savon et porte-éponge, des plats à wasabi, des cendriers, deux types de lampes de chevet, des chandeliers, bacs à fleurs et objets ornementaux pour jardin d'agrément, épingles, boucles d'oreilles (deux modèles), colliers divers, blocnotes aimantés, porte-clés et décors d'aquarium. On y trouve également des considérations en matière de fixation des prix et des conseils sur la manière de se lancer dans la commercialisation des bénitiers.

On peut se procurer gratuitement cet ouvrage dans la région que dessert la CTSA ou en s'acquittant des frais de port qui se montent à 5 dollars É.-U. (autres résidents américains) ou à 18 dollars É.-U. (autres pays). Cet ouvrage sera également disponible à l'automne sur le *World Wide Web* (AquaNIC), à l'adresse Internet suivante : http://www.ansc.purdue.edu/aquanic

Pour plus de renseignements, prière de s'adresser à :

Center for Tropical and
Subtropical Aquaculture
The Oceanic Institute
41-202 Kalanianaole Highway
Waimanalo (Hawaï)
Téléphone : (808) 259-7951
Télécopieur : (808) 259-8395

(Source : *CTSA Regional Notes*)

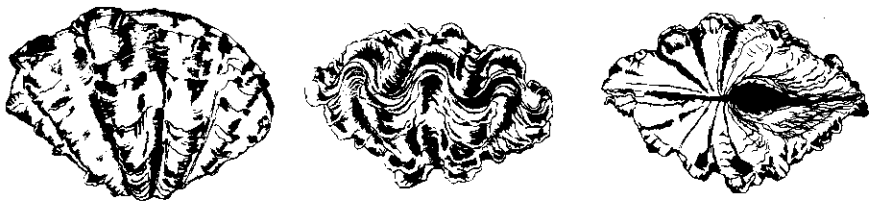

LE CRABE GÉANT D'AUSTRALIE SE PRÉPARE UN BEL AVENIR DANS LES ASSIETTES ASIATIQUES

Le crabe géant de Tasmanie, jusqu'ici peu prisé par les australiens, pourrait se tailler la part du lion dans le marché à l'exportation vers l'Asie du Sud-Est, selon un chercheur de l'université de Tasmanie.

Ce crabe possède des dimensions impressionnantes: une taille pouvant fréquemment égaler une largeur de poitrine d'homme, un poids approchant les vingt kilos. Le marché du crabe de Tasmanie (*Pseudocarcinus gigas* ou encore Crabe Roi de Tasmanie) représente depuis l'année dernière un potentiel de quelque 320 millions CFP.

Depuis 1995, ce marché constitue une réalité bien tangible, avec les premières exportations vers l'Asie du Sud Est, et en particulier Taïwan. C'est un chef d'entreprise australien de Tasmanie qui a eu l'idée d'en envoyer quelques exemplaires dans ces pays. La réponse ne s'est pas fait attendre: bien qu'en Australie, ce mets, considéré comme pas assez fin, n'ait jamais vraiment été apprécié, il semble d'ores et déjà être très populaire en Asie. A partir de là, la relative tranquillité dont semblait jouir ce crabe, laissé en paix depuis des millénaires par les hommes, est définitivement terminée.

Caleb Gardner, étudiant chercheur à l'université de Tasmanie, se spécialise depuis quelques années dans l'étude du crabe géant de Tasmanie, dans le cadre d'un projet conjoint entre son université et le département fédéral des Industries Primaires. La nouveauté pour l'avenir de ce crabe, c'est que maintenant, grâce aux recherches de Caleb Gardner, le Roi de Tasmanie peut être élevé en captivité, chose impossible jusqu'ici.

"En 1990, il a été ramassé à peine une tonne, mais depuis cinq ans, la production a vraiment démarré: maintenant, c'est l'un des fruits de mer les plus recherchés en Asie du Sud Est. Là-bas, sa chair délicate est un signe de richesse aux banquets", précise-t-il.

Dorénavant, afin de satisfaire ce besoin asiatique, les éleveurs australiens peuvent se lancer dans une exploitation à grande échelle, qui pourrait représenter un véritable pactole: à raison de cent dollars (environ 6 500 CFP) pour les plus gros actuellement payés à un pêcheur, le crabe peut atteindre deux fois ce prix une fois arrivé à destination, dans le restaurant asiatique.

(Adapté d'un article de : *Les Nouvelles-Calédoniennes*, mai 1996)

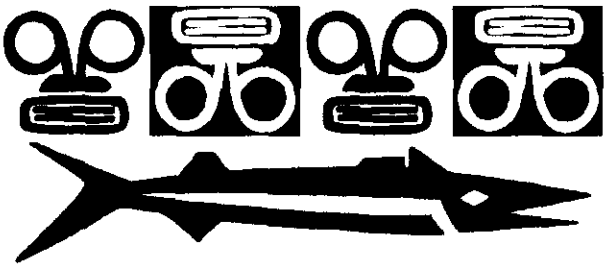

PÊCHE AU FILET MAILLANT À MACUATA (FIDJI)

Esaroma Ledua, auxiliaire-stagiaire (gestion des ressources halieutiques), Commission du Pacifique Sud, Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

INTRODUCTION

L'objectif de ce voyage à Fidji était de déterminer si l'interdiction de la pêche commerciale au filet maillant dans la province de Macuata à Vanua Levu était efficace et s'il fallait recommander de la maintenir. Nous étions également chargés de suggérer toute autre mesure relative à la gestion de la pêche commerciale et de subsistance dans la province de Macuata.

L'interdiction de la pêche au filet maillant a été imposée en 1990 par les chefs de la région de Macuata. Malheureusement, aucune enquête n'ayant jusqu'ici été réalisée, on ne disposait d'aucune estimation du volume des stocks à des fins d'évaluation et d'analyse comparative.

En 1995, les chefs de Macuata ont demandé au service des pêches de Fidji (par l'intermédiaire du bureau de la province de Macuata) d'évaluer l'efficacité de cette interdiction. Ce service a ensuite demandé un appui technique à la Commission du Pacifique Sud dans le cadre du projet de gestion intégrée des ressources côtières, et c'est ainsi que l'équipe du projet s'est rendue à Fidji en février 1996 pour réaliser ces travaux.

Parmi les agents affectés au projet de gestion intégrée des ressources côtières qui ont pris part à cette étude, on citera Tim Adams, Paul Dalzell, Sione Matoto et Esaroma Ledua. Paul, Sione et Esaroma ont quitté Nouméa le 6 février, et Tim les a rejoints deux semaines plus tard.

Après avoir rencontré les chefs du service des pêches à Suva les 7 et 8 février, l'équipe s'est rendue à Labasa, dans la province de Macuata, le 9 février, pour commencer le travail d'enquête. Trois chargés du service d'étude ont été affectés à plein temps à ce projet : Apisai Sesewa (chef d'équipe), Saiyasi Yabakivou et Jovesa Korovulavula.

Le service des pêches de Fidji a apporté un appui considérable à cette entreprise, en particulier en fournissant le personnel de soutien, les engins et les bateaux de pêche. Outre ces trois personnes, Matai Kolinisau, agent de vulgarisation, a passé deux semaines au sein de l'équipe du projet.

M. Indar Dev Raj, chargé d'étude en poste à Labasa, a également rejoint l'équipe pour l'aider à s'informer sur le poisson débarqué et commercialisé. Quatre semaines durant, le Gonedau, navire du service des pêches avec à son bord neuf membres d'équipage, a été mis au service de ce projet.

La pêche commerciale dans la province de Macuata pourrait être une précieuse source d'inspiration pour les autres pays de la région. Organisée d'une manière professionnelle et simple, elle constitue un excellent modèle qu'il leur suffirait de copier pour obtenir de bons résultats.

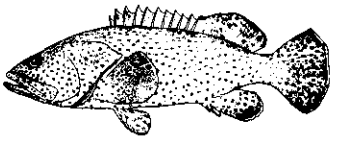

Les divers aspects de cette industrie : système de commercialisation et de stockage, système de contrats pour la prise du poisson et mécanisme de versement des salaires, devraient présenter un intérêt pour les pays de la région.

SITUATION DE MACUATA

Les frontières terrestre et côtière de la province de Macuata se situent entre 16°5 et 16°35 de latitude sud et 178°5 et 179°45 de longitude ouest, sur la grande île de Fidji, Vanua Levu, laquelle comprend trois grandes provinces : Macuata, Bua et Cakaudrove. La province de Macuata est constituée par la partie septentrionale de Vanua Levu et par cinq autres petites îles situées au nord. Labasa en est la capitale.

Le climat sec de Macuata (précipitations moyennes de 4,05 mm par année) convient bien à la culture de la canne à sucre, et de fait, Macuata est l'une des principales zones de production de sucre à Fidji. La province de Macuata est également connue pour ses ressources en bois d'œuvre et pour ses ressources halieutiques. Le sucre est la principale source de revenus, suivie du bois d'oeuvre et du poisson.

Les ressources halieutiques des eaux côtières de Macuata semblent être plus abondantes que dans d'autres régions de Fidji, en particulier Viti Levu. Peut-être cela tient-il à l'établissement de bons systèmes de gestion traditionnelle, à l'existence de vastes zones de mangroves, d'un grand lagon peu profond et du grand récif marin, lequel offre un abri pour toute la zone côtière de Macuata (et joue un grand rôle en tant que source de nutriments, refuge et frayère pour de nombreuses espèces de poissons).

La gestion des ressources halieutiques à Macuata est dirigée conjointement par l'antenne du service des pêches de Labasa et par les chefs des différents districts. L'antenne de Labasa est chargée de la partie septentrionale de Vanua Levu.

Au total, 12 agents sont actuellement en poste dans la province de Macuata. Ces responsables fournissent des conseils en matière de gestion et de mise en valeur des ressources aux conseils à l'échelle de la province du district et du village.

Ils rendent également service aux pêcheurs : vente d'engins et de glace, délivrance de licences pour les navires, réparations de coques et de moteurs, constitution de dossiers des demandes de prêts bancaires et application de la réglementation. Grâce aux systèmes de gestion traditionnelle, les chefs peuvent imposer et faire respecter des interdictions, des tabous, le plus souvent en consultant au préalable le service des pêches.

Interdiction de la pêche au filet maillant

Les chefs de la région de Macuata ont interdit la pêche au filet maillant en 1990. Certes, légalement, cette interdiction n'est pas valable puisque toutes les ressources et le fond de la mer sont du domaine public, mais les chefs ont utilisé leur pouvoir traditionnel pour imposer cette interdiction. Les autorités de l'État reconnaissant les systèmes traditionnels à Fidji, elles ont approuvé l'interdiction de la pêche au filet maillant.

Les pouvoirs publics ont avalisé cette mesure car nombreux étaient ceux qui se plaignaient des effets désastreux de la pêche commerciale au filet maillant sur la pêche de subsistance. Les pêcheurs éprouvaient des difficultés à subvenir à leurs besoins.

Figure 1 : Femmes pêchant le poisson à des fins de subsistance à l'aide de palangrottes dans le lagon de Nukunuku (Macuata). La palangrotte est la méthode de pêche vivrière la plus répandue dans la province de Macuata.

Certes, les chefs recevaient des sommes d'argent importantes à titre compensatoire de la part des pêcheurs commerciaux, mais devant la forte opposition manifestée par la population, ils ont dû proscrire la pêche au filet maillant.

Pêche de subsistance à Macuata

Les villages situés sur la côte de Macuata trouvent leur principale source de protéines dans le poisson. La pêche à la palangrotte est le mode de capture le plus répandu. La pêche en apnée, à l'aide de flèches hawaïennes, vient tout de suite en deuxième position.

La récolte sur le récif est également fréquemment pratiquée, surtout par les femmes, et associée à l'utilisation d'haveneaux. Certains pêcheurs utilisent des sagaies ou des couteaux pour pêcher sur le platier à marée basse.

Les pêcheurs à la sagaie et ceux qui s'adonnent à la récolte sur le récif préfèrent le faire à marée basse. Ils tentent d'atteindre des sites de premier ordre qu'ils affectionnent particulièrement avant que la marée ne monte. Ils attendent le poisson qui arrive en bancs avec la marée pour s'alimenter dans des eaux peu profondes.

Les pêcheurs préfèrent les marées du petit matin ou celles de fin d'après-midi. Nous avons pu observer lors de nos visites dans des villages de la région de Macuata que les invertébrés, et surtout les mollusques, constituent environ 17 pour cent des quantités débarquées à des fins de subsistance.

Les loches et les saumonées représentent environ 30 pour cent des prises totales; quant aux autres poissons, il y a lieu de citer le chirurgien (18%), la carangue (10%), l'empereur (6%) et le perroquet (5%).

Les pêcheurs font un effort particulier à l'occasion d'événements villageois — cérémonies religieuses, réunions de district, mariages, naissance d'un premier enfant, décès ou autres manifestations. Ils préfèrent pêcher à la palangrotte la nuit, en particulier lors du jusant.

La pêche à la palangrotte se pratique essentiellement dans les zones profondes du lagon ou dans les passes les nuits sans lune, où l'on s'efforce d'attraper loches, vivaneaux et autres poissons de fond. À la pleine lune, les pêcheurs préfèrent lancer leurs lignes dans les zones sablonneuses et peu profondes du récif-barrière, à la recherche de lutjanidés et de lethrinidés.

Les sorties de pêche à des fins de subsistance à Macuata durent généralement 8 à 12 heures, sauf occasions spéciales, où elles peuvent dépasser 12 heures. Dans ce cas, le poisson est fumé ou cuit dans des fours creusés dans la terre sur des îlots inhabités, à proximité des lieux de pêche; le poisson est ainsi conservé, et les pêcheurs peuvent rester plus longtemps en mer. La glace n'est que très rarement utilisée à Macuata, car on ne dispose pas toujours des glacières appropriées, et les installations de fabrication de glace sont souvent trop distantes.

Bien que la pêche au filet maillant soit interdite à Macuata depuis 1990, les chefs continuent d'accorder des autorisations à des pêcheurs, à des fins de subsistance, en particulier lorsqu'il y a un événement au village qui nécessite d'importantes quantités de poissons.

On estime que les filets maillants ne sont déployés en moyenne qu'environ dix fois par an et par village. La pêche vivrière au filet maillant dans la zone de Macuata n'est donc pas pratiquée avec excès.

Les filets maillants utilisés pour la pêche vivrière mesurent généralement moins de 300 mètres de long, soit beaucoup moins que ceux dont se servent les pêcheurs commerciaux, qui déploient des filets de plus d'un kilomètre. De plus, ces filets, utilisés à des fins de subsistance, sont déposés beaucoup moins profondément que les filets employés pour la pêche commerciale.

La fréquence de la pêche vivrière varie et dépend des conditions météorologiques, des fêtes de village et du caractère saisonnier des espèces recherchées. Ainsi, les pêcheurs sortent davantage en mer lorsque le maquereau (*R. brachysoma*) afflue dans les zones côtières pour s'y reproduire. À cette époque, il n'est pas rare que le poisson soit au menu de tous les repas dans la plupart des foyers.

PÊCHE COMMERCIALE

Depuis l'interdiction de la pêche au filet maillant à Macuata, les pêcheurs commerciaux se sont reconvertis à la pêche à la palangrotte d'espèces démersales de récif sur la Grande barrière. Au total, on dénombrait 289 pêcheurs commerciaux détenteurs d'un permis de pêche en 1995 et ils devraient être autant en 1996.

La plupart de ces pêcheurs se servent de bateaux de pêche de 28 pieds (8,4 mètres) en bois conçues par la FAO. Ces embarcations ont été construites au chantier naval du service des pêches, lorsque celui-ci était en activité. Les sorties de pêche durent généralement de 4 à 7 jours pour ce type d'embarcation.

Les pêcheurs commerciaux de Macuata sont tout à fait satisfaits de la pêche à la palangrotte et s'opposent généralement à la levée de l'interdiction de la pêche au filet maillant, notamment pour des raisons économiques, puisqu'ils se sont convertis à la palangrotte.

Revenir à la pêche au filet serait coûteux, et selon eux, si ce mode de pêche était à nouveau autorisé, il y a fort à parier qu'il serait une nouvelle fois proscrit dans quelques années.

Figure 2 : L'entrepôt de M. Ali à Labasa. Les sacs de poisson sont déchargés de la camionnette (à droite). Le camion chargé d'une grande glacière sert au transport du poisson à Suva. Le conteneur à glace (à gauche), avec des sacs de glace sur le dessus, sert à l'entreposage.

Le taux moyen de prises des pêcheurs commerciaux à la palangrotte utilisant des bateaux de type FAO était d'environ 342 kilos par sortie en mer durant le mois de février. Globalement, les navires, quel que soit leur type, avaient débarqué en moyenne 260 kilos par voyage, les quantités débarquées allant de 12 à 500 kilos par sortie. Il a été observé pendant l'enquête que la pêche commerciale à la palangrotte concernait essentiellement le barracuda, la carangue, le tazar du lagon, la loche et la saumonée, le lutjan et le bec de cane. Au niveau actuel d'utilisation et de développement de cette technique, une limitation des prises ne semble pas nécessaire.

Figure 3 : Trois bateaux de type FAO déchargeant du poisson chez M. Khalil. À gauche, on distingue l'entrepôt et l'installation de fabrication de la glace. À l'arrière plan, la citerne qui sert à ravitailler les bateaux.

Le fonctionnement et l'organisation de la pêche commerciale à Macuata sont simples mais efficaces. Les systèmes de capture du poisson reposent sur des contrats imposant aux capitaines des bateaux de type FAO de prendre au moins 300 kilos de poisson par marée.

Par conséquent, les embarcations ne rentrent au port qu'après avoir dépassé cet objectif. Les pêcheurs sortent pêcher la sardine de nuit à l'aide de projecteurs placés sur le côté du bateau de façon à attirer le poisson. Les prises sont ensuite embarquées à l'aide de petits filets maillants.

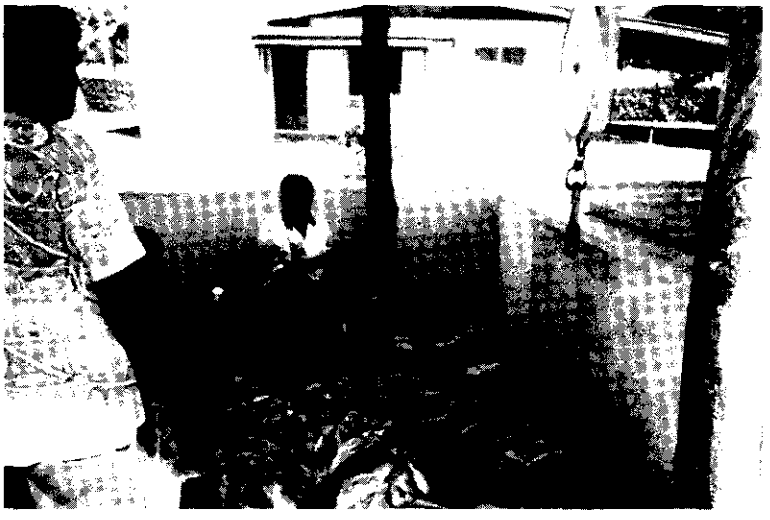

Figure 4 : M. Khalil (centre), une poignée de poissons à la main, dans son entrepôt, aide à trier le poisson débarqué par les pêcheurs. À droite, les réservoirs à glace et, à l'arrière-plan, sa maison.

L'idée de la capture d'appât a été inspirée par les techniques d'amorçage utilisées par les canneurs thoniers.

Les salaires remis au capitaine et à l'équipage par les propriétaires des embarcations varient et sont fonction des compétences du capitaine. Celui-ci choisit son équipage, et une fois sur cinq, les bénéfices de la sortie en mer vont au capitaine et à son équipage. L'avitaillement en vivres, en carburant et en kava est pris en charge par le propriétaire du bateau, sauf dans le cas de la "sortie du capitaine", et la commercialisation du poisson est assurée par le propriétaire qui, le plus souvent, vend les prises à des négociants ou à des intermédiaires.

En 1995, 21 intermédiaires au total ont été enregistrés par le service des pêches de Macuata. On en attend autant en 1996. L'organisation du système de commercialisation du poisson est intéressante; lorsque les bateaux rentrent au port, les propriétaires des embarcations informent les intermédiaires qui envoient un camion chercher le poisson.

Il est ensuite trié, pesé, nettoyé et réfrigéré à l'entrepôt. Une fois le poisson pesé, le propriétaire du bateau est payé. Sur les 21 intermédiaires recensés à Macuata, quatre vendaient l'essentiel de leur poisson à Suva, les autres opérant à Labasa.

Les intermédiaires qui vendent le poisson à Suva sont très bien organisés. Ils disposent de camions

chargés de glacières, ainsi que de congélateurs et de conteneurs à glace pour le stockage. Ils achètent généralement la glace au service des pêches, mais l'un des intermédiaires a sa propre installation de fabrication de la glace. Le poisson frais transporté à Suva est conservé dans la glace.

Une fois par semaine, les camions, chargés de 2 à 5 tonnes de poisson, embarquent sur le ferry qui les mène du lieu de débarquement de Nabouwalu à Suva. Le volume du poisson vendu sur les marchés de Suva représente environ 91 pour cent du total des prises débarquées à Macuata.

Les marchés de Suva sont permanents, et par conséquent, les négociants de Macuata se contentent de décharger le poisson et de percevoir le produit de leurs ventes, avant de rentrer à Labasa. Parmi leurs clients figurent les restaurants, les bouchers, les supermarchés et d'autres intermédiaires.

Les intermédiaires de Suva peuvent ensuite vendre leur poisson sur des éventaires au bord des routes ou aux marchands de la crique de Nabukalou, tandis que les bouchers et les supermarchés disposent de points de vente au détail.

Enquête sur la pêche au filet maillant à Macuata : activités de terrain.

Les renseignements sur les stocks de poisson avant l'imposition de l'interdiction faisant défaut, il n'a pas été aisé pour l'équipe du projet de gestion intégrée des ressources côtières d'étudier l'efficacité de l'interdiction de la pêche commerciale au filet maillant dans la province de Macuata de 1990 à 1996.

Dans le cadre des activités de terrain menées pendant l'enquête, des essais de pêche au filet maillant ont été effectués entre le 16 février et le 6 mars 1996 en vue d'obtenir des estimations exactes des taux de prises et des types de prises que permettent les filets utilisés pour la pêche commerciale. Des données de prises et d'effort concernant la pêche commerciale et la pêche vivrière dans la province de Macuata ont également été recueillies.

Nous nous sommes entretenus avec les pêcheurs et les villageois pour savoir si l'interdiction de la pêche commerciale au filet maillant était efficace et s'il fallait ou non la lever.

L'équipe du projet de gestion intégrée des ressources côtières s'est également employée à rechercher des données concernant la pêche au filet maillant dans la province de Macuata avant l'interdiction, afin de les comparer avec les essais de pêche réalisés pendant l'enquête.

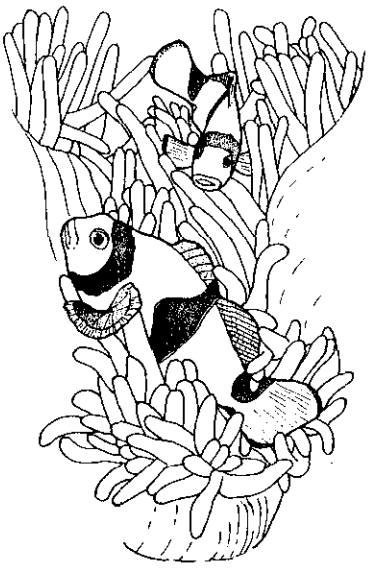

Le navire du service des pêches, le Gonedau, a été utilisé pour l'enquête sur la pêche au filet maillant. On a utilisé des mailles de 2, 3 et 4 pouces, soit 5,08, 7,62 et 10,16 cm (les dimensions de chaque filet étiré étaient de 360 mètres x 50 mailles x taux d'armement de 75%) afin de déterminer les taux et les types de prises que permet chaque maille et la composition par espèce. Trois équipes de pêche ont été constituées et instruites sur les méthodes de pêche au filet. Les filets étaient mouillés à marée haute de jour comme de nuit et relevés six heures plus tard; le poisson était trié dans des seaux par taille de maille utilisée. À mesure que le poisson arrivait sur le Gonedau, les prises étaient triées par espèce et la longueur ainsi que le poids de chaque spécimen étaient consignés.

Nous avons eu la chance de bénéficier d'un temps clément les deux premières semaines, alors que la troisième et la quatrième semaines nous ont réservé un temps humide et venteux. Si l'humidité nous a rendu la vie plus difficile à bord, les activités de terrain ne s'en sont pas moins poursuivies comme prévu.

Le Gonedau n'est équipé que de neuf couchettes, alors que nous étions 14 à bord. Les deux premières semaines, le couchage n'a pas posé trop de problèmes car certains d'entre nous ont pu dormir sur le pont, mais il en est allé tout autrement les troisième et quatrième semaines du fait que le vent soufflait et qu'il pleuvait. Ne pouvant plus dormir à la belle étoile, nous avons alors dû nous entasser dans le petit poste de timonerie. J'ai réussi à me ménager une place presque confortable entre le sondeur et le compas. Apisai, l'agent des pêches, pensant que la table des cartes pourrait faire office de lit, s'en est emparé; malheureusement, cette table était beaucoup trop petite pour sa taille. Sione Matoto et deux autres agents se sont partagé l'espace de la timonerie, soit moins de 3 m^2.

RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE

Les renseignements obtenus en interrogeant les villageois de la région de Macuata pendant cette enquête donnent à penser que l'état des stocks de poissons côtiers s'est nettement amélioré depuis que la pêche commerciale au filet maillant a été interdite en 1990. Les villageois n'ont plus besoin de se déplacer très loin ni de pêcher très longtemps pour s'assurer de bonnes prises. Ils ont également observé une augmentation en volume des stocks de mulets et de maquereaux, qui menaçaient de s'épuiser du fait de la pêche commerciale.

Figure 5 : Le personnel du service des pêches aide l'équipe du projet de gestion intégrée des ressources côtières à trier, peser et mesurer le poisson à bord du Gonedau.

Bien que nous ayons réussi à récupérer certaines données que le service des pêches avait sur les prises recueillies entre 1982 et 1983, il nous a été difficile de comparer les données obtenues dans le cadre de notre enquête à celles qui avaient été consignées à l'époque de la pêche commerciale. Toutefois, il ressort de ces informations datant du début des années 1980 que le taux journalier moyen de prises par navire oscillait entre 53 et 97 kilos, avec une moyenne de 73,1 kilos par jour. La moyenne des prises réalisées pendant l'enquête, en février 1996, était de 75,6 kilos par jour.

En ce qui concerne le poids des prises, le gros des captures au filet maillant concernait les requins et les raies qui, ensemble, constituaient environ 34 pour cent des prises totales. Ce pourcentage témoigne peut-être d'une faible intensité de pêche, puisque les espèces prédatrices telles que les requins sont généralement parmi les premières à s'épuiser lorsque l'intensité de la pêche est forte. Les lutjanidés et les carangues représentaient chacun environ 9 pour cent des prises, les mulets et les maquereaux entrant quant à eux chacun pour 8 pour cent dans le poids total des prises.

L'interdiction qui frappe en ce moment la pêche au filet maillant n'a quasiment aucune incidence sur la population de Macuata. Ce sont les pêcheurs commerciaux, venus de l'extérieur de la zone de Macuata, notamment de Viti Levu, qui ont le plus pâti de cette interdiction. Quant aux pêcheurs de Macuata travaillant à des fins commerciales et de subsistance, ils ne sont pas favorables à un rétablissement de la pêche commerciale au filet maillant.

En ce qui concerne les essais portant sur les types de prises, il a été observé que les filets à mailles de 2 pouces permettaient d'attraper un grand nombre de jeunes poissons, ce qui signifie, par conséquent, que l'utilisation de ce type de filet devrait être restreinte. Il a également été observé pendant cette enquête que les mailles et une taille minimale de 3 pouces convenaient le mieux à la pêche vivrière, avec un taux d'armement ne dépassant pas 75 pour cent.

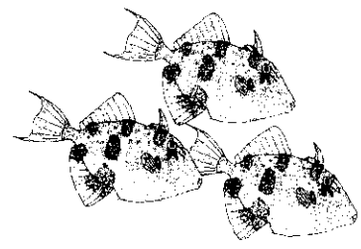

RECOMMANDATIONS

En résumé, il a été recommandé au service des pêches de Fidji de prolonger l'interdiction de la pêche au filet maillant car, d'une part, les prises réalisées à des fins de subsistance se sont notablement accrues et, d'autre part, les pêcheurs commerciaux de Macuata ont adopté la pêche à la palangrotte sur le récif-barrière. La pêche vivrière au filet maillant à Macuata ne paraissant pas trop intensive, il n'y a pas lieu de vouloir la limiter, sauf à décourager l'utilisation de mailles de 2 pouces.

En ce qui concerne la pêche à la palangrotte, le service des pêches a été encouragé à poursuivre la collecte de renseignements sur les efforts de pêche, notamment sur la composition des prises, la durée des sorties en mer, le nombre de jours de pêche et d'heures de pêche par jour et la taille des équipages.

Réactions du service des pêches à l'enquête et aux recommandations

Le service des pêches de Fidji s'est déclaré très satisfait des résultats de l'enquête. Les recommandations ont été bien accueillies par les responsables du service, notamment par M. Apolosi Turaganivalu (chef de l'antenne nord du service des pêches), M. Krishna Swamy (responsable par intérim de l'évaluation et de la mise en valeur des ressources) et M. Maciu Lagibalavu (directeur par intérim du service des pêches).

Le rapport permettra de guider le conseil provincial et les conseils de Tikina de la région de Macuata.

Conclusion

L'appui du Service des pêches de Fidji a grandement contribué au succès des opérations sur le terrain durant notre séjour de quatre semaines à Macuata. Nous avons apprécié le professionnalisme du personnel du service ayant participé à l'enquête, y compris les équipages et le personnel du service de l'évaluation et de la mise en valeur des ressources, en particulier de la compétence de M. Apisai Sesewa. De même, nous n'avons eu qu'à nous louer de l'intendance, à savoir l'avitaillement en vivres, la préparation des bateaux, la réparation des filets, la mise à disposition d'un véhicule pour les sorties sur le terrain, etc.

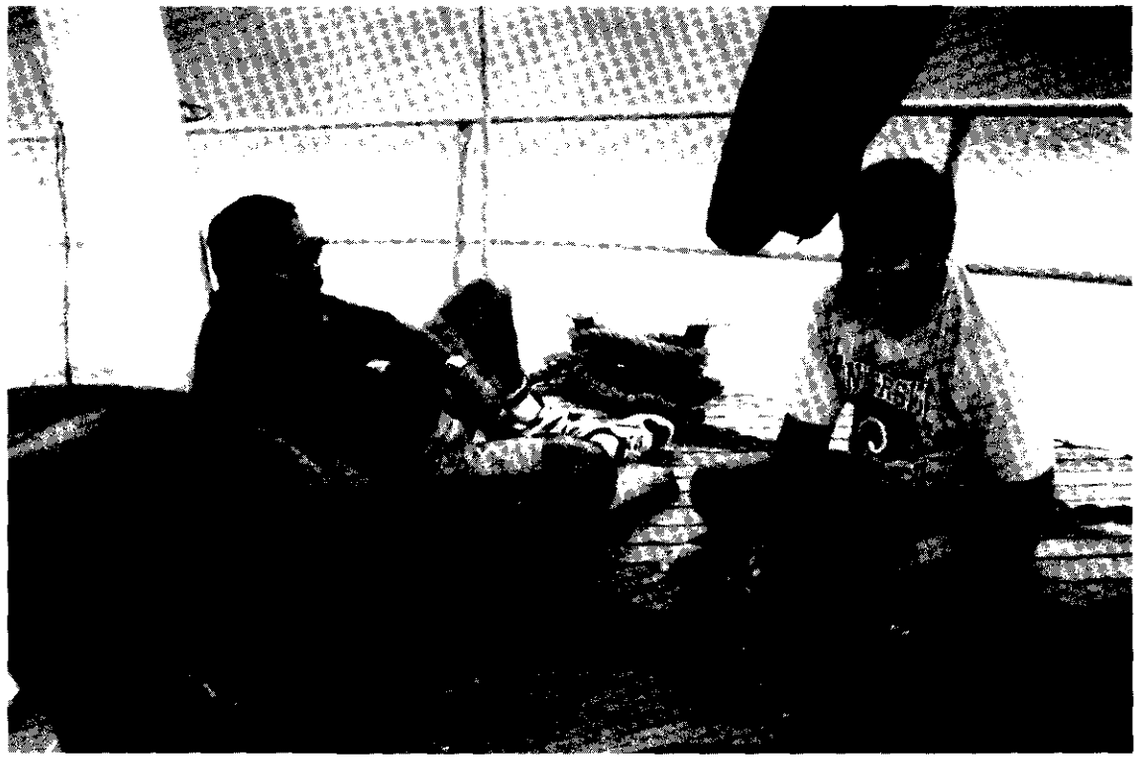

Figure 6 : Sione Matoto et Esaroma Ledua, tout sourire, durant leur première sortie sur le *Gonedau*, ne se doutent pas de ce qui les attend dans les deux semaines à venir.

© Copyright Commission du Pacifique Sud 1996

La Commission du Pacifique Sud autorise la reproduction, même partielle,
de ce document sous quelque forme que ce soit, à condition qu'il soit fait mention de l'origine.

Texte original : anglais

Commission du Pacifique Sud, Département des pêches, Section information,
B.P. D5, 98848 Nouméa Cédex (Nouvelle-Calédonie)
Téléphone : (687) 262000; Télécopieur : (687) 263818; Courrier électronique: cfpinfo@spc.org.nc